



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SOMMAIRE

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	3
2 - LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
3 – UNE COMMUNE DYNAMIQUE	11
4 – SITUATION BUDGETAIRE	12
5 – LA FISCALITE	14
6 – LA DETTE	18
7 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21
8 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	26
9 – LES ECOLES	37
10 – LE PERISCOLAIRE ET LA CANTINE SCOLAIRE	39
11 – LA JEUNESSE	42
12 – LES PROGAMMES D’INVESTISSEMENT	43
13 – LE VERDISSEMENT DU BUDGET 2024	48
14 – LES GRANDS PROJETS POUR 2025	50
CONCLUSION	60

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'année 2025 s'annonce marquée par des signaux encourageants et préoccupants dans une situation économique toujours incertaine.

Une croissance économique modeste

En 2024, la croissance économique de la France est restée fragile avec une demande intérieure faible, une consommation des ménages limitée et un ralentissement de l'investissement privé. Elle devrait être de 1.1 % du Produit Intérieur Brut en 2024.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Source INSEE

Pour 2025, les perspectives de croissance envisagées par le Gouvernement à 1.1 % sont abaissées à 0.9 % mais le consensus des économistes est plus proche de 0.7 %.

Un ralentissement de l'inflation

En 2024, l'inflation a connu un ralentissement par rapport aux années précédentes, soutenue par la baisse des prix de l'énergie et des biens manufacturés. La légère amélioration du pouvoir d'achat des ménages reste limitée, la croissance des revenus n'étant pas encore suffisante pour compenser les hausses de prix passées. Les

quelques ajustements de salaires liés à l'inflation ont contribué à stabiliser le pouvoir d'achat mais n'ont pas suffi à générer une véritable reprise de la consommation.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Sources INSEE

Stagnation de la consommation

En 2024, les signes de stagnation de la consommation des ménages reflètent un climat économique encore incertain. Malgré une légère hausse à partir du deuxième semestre, la consommation reste insuffisante pour s'orienter vers une reprise durable. La confiance des ménages, en dessous de la moyenne historique, incite à une prudence qui persiste dans les comportements d'achat, restant insuffisante pour dynamiser la consommation intérieure. Pour 2025, les ménages ont une opinion en baisse sur le niveau de vie à venir en France et se remettent à craindre une augmentation des prix. Plus d'un français sur deux (54%) de toutes classes sociales, selon le « baromètre des territoires » a le sentiment de déclassement, 41 % ont des difficultés financières d'accès aux soins, et parmi les plus modestes 30 % demandent de l'aide financière aux proches, 23 % ont recours à l'aide alimentaire. Un sentiment de déclassement individuel qui se double d'un déclassement collectif, celui de la France. Pour 61 % des Français, le pays est en déclin et pour 52 %, la France a perdu sa puissance économique.

Accumulation de l'épargne de précaution

En 2024, résultante des incertitudes économiques, des pressions sur le pouvoir d'achat et du risque de hausse des taux d'intérêt, les ménages ont une tendance à accroître leur épargne, à privilégier l'accumulation d'épargne. L'augmentation des dépenses incompressibles comme l'énergie et l'alimentation continue de peser sur les choix des ménages et les incite à épargner davantage par précaution.

Reprise modérée de la production

En 2024, la reprise de la production industrielle est modérée, le niveau de production reste en deçà de son potentiel maximal en raison de la persistance de défis structurels et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Les entreprises n'exploitent pas encore pleinement leur capacité de production, la demande étant encore insuffisante pour justifier une pleine utilisation des infrastructures.

Reprise très modeste de l'investissement des entreprises

En 2024, les entreprises demeurent prudentes face à l'évolution de l'environnement économique et aux perspectives de croissance, elles freinent les investissements. Les incertitudes économiques, les taux d'intérêt encore élevés, les incertitudes politiques et budgétaires n'incitent pas les entreprises à s'engager financièrement. Le climat des affaires reste fragile et la morosité est globalement perçue par les entrepreneurs dont le niveau de préoccupations et de confiance persiste face à des perspectives économiques pas assez claires et face à des risques géopolitiques non résolus. La situation et l'absence de visibilité fiscale affecte non seulement leurs décisions d'investir mais également celles de recruter.

Incertitudes du marché de l'emploi

En 2024, le marché de l'emploi est stable avec un taux de chômage à 8.2%. Les secteurs de l'intérim et de la construction sont en difficulté et pourraient freiner cette stabilité si les conditions économiques ne s'améliorent pas. La vague des plans sociaux (Michelin, Arcelor Mittal, Auchan, Valéo et bien d'autres) annonce une dégradation du marché du travail et les prévisions pessimistes des économistes anticipent une remontée du chômage en 2025.

Record de défaillances d'entreprises

L'OCDE estime que le nombre de défaillances d'entreprises atteint 66 000 en 2024, un triste record. Selon les économistes, l'année 2025 serait pire encore et l'emploi risque d'en payer lourdement les conséquences. L'OCDE évalue à 150 000 les « destructions nettes d'emplois » qui pourraient intervenir en 2025. Si le « quoi qu'il en coûte » pour aider les entreprises lors de la crise du COVID à éviter des milliers de défaillances, il les a paradoxalement fragilisées par le remboursement des prêts garantis par l'Etat. Tous les indicateurs sont en alertes, de la situation géopolitique qui continue de s'aggraver, des exportations vers les Etats Unis qui pourraient subir une augmentation des droits de douanes, de la concurrence de l'industrie chinoise, etc... jusqu'à la crise de l'immobilier, la révolte des agriculteurs...

Impact de la situation budgétaire de l'Etat

La situation budgétaire de l'Etat aura un impact sur l'économie. Les entreprises subiront la baisse des dépenses publiques. Lorsque la capacité d'investissement publique est amputée, les entreprises sont d'autant privées de commandes publiques.

Selon la cour des comptes, la dépense publique sur le périmètre de l'Etat, hors sécurité sociale et hors collectivités territoriales, s'établirait à 452 milliards en 2024 contre 355 en 2019. Le nouveau gouvernement viserait un déficit à 5.4 % du PIB pour 2025 et non plus le déficit à 5 % initialement envisagé par le Gouvernement Barnier. Selon les économistes, les hypothèses de croissance, d'inflation et de recettes fiscales du Gouvernement sont trop élevés pour limiter le déficit à 5.4 % du PIB.

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

Source INSEE

Le déficit public français est le plus élevé de la zone Euro et l'un des seuls à continuer de croître. Aussi, la France avec un taux de 5.5 % en 2024 fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif devant la Commission Européenne. La France, aux côtés de l'Italie, la Hongrie, Malte, la Pologne et la Slovaquie, fait partie des pays qui doivent réduire leur déficit.

2 - LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances 2025 du gouvernement Barnier avait pour objectif de ramener le déficit de l'Etat à 5% du PIB dès 2025 contre les 6.1 % annoncé en 2024 en trouvant 60 milliards (20 de recettes supplémentaires et 40 de réduction des dépenses). La réduction de 40 milliards aurait été portée pour 20 milliards par l'Etat, 15 milliards par le secteur social et 5 milliards par les collectivités territoriales. Le prélèvement de 5 milliards de recettes sur les collectivités territoriales s'inscrivait dans le principe que « le déficit public est l'affaire de tous » et qu'elles doivent participer à l'effort de redressement budgétaire. Les collectivités territoriales, qui ne sont pas responsable du déficit de l'Etat, vont payer.

Fin décembre 2024, l'Assemblée Nationale a voté la loi spéciale (texte d'urgence indispensable après la censure du Gouvernement Barnier qui a stoppé le vote du budget de l'Etat pour 2025) destinée à maintenir l'activité de l'Etat début 2025 en l'absence de budget. Le texte se limitait côté recettes à autoriser à prélever l'impôt et à s'endetter, et coté dépenses à payer les fonctionnaires, à verser les pensions de retraites, les allocations chômage et maladie.

Début février 2025, le projet de loi de finances 2025 du nouveau gouvernement Bayrou a été voté via le 49.3. L'objectif de déficit de l'Etat est dès lors de 5.4 % et non plus de 5 % du PIB. L'économie serait de 30 milliards. Les dépenses publiques augmenteraient de 27 milliards par rapport à 2024. L'effort financier serait de 53 milliards avec une augmentation des recettes de 40 % et une baisse des dépenses de 60 %.

La contribution à l'effort de redressement national qui est demandée aux collectivités territoriales est ramené à 2.2 milliards sur l'initiative des sénateurs et non plus de 5 milliards comme dans le projet initial. L'abaissement de l'effort financier est dû entre autres à l'abandon de certaines mesures dont la suppression de la réduction du taux de remboursement du FCTVA de 16.404 % à 14.850 %, la suppression du fonds de mise en réserve des recettes des 450 plus grandes collectivités.

Les 2.2 Milliards de contribution des collectivités territoriales correspondent pour 1 Milliards à un prélèvement durant 3 ans sur les recettes fiscales des collectivités territoriales dont les capacités contributives sont les plus importantes au regard de leur population, de leur potentiel financier et de leur revenu par habitant. Ces collectivités territoriales seraient environ 2 099 dont 1 908 communes et 131 EPCI pour 510 millions, 48 Départements pour 220 millions et 12 Régions pour 270 millions. Ces collectivités récupéreront 90 % de leur contribution sur 3 ans à partir de 2026. Les 10% restant alimenteront un fonds de péréquation. Une contribution complémentaire pour 1.2 Milliards correspond au gel de la fraction de TVA qui était destinée à compenser la CVAE non perçue par les EPCI, les Départements et les Régions depuis 2023.

Parmi les autres mesures votées :

- Report de la suppression de la CVAE de 2027 à 2030
En 2021, la CVAE a été diminué de moitié avant que sa suppression totale ne soit échelonnée sur 4 ans jusqu'en 2027.
Sa suppression est reportée à 2030.
- Annulation du projet d'amputation de 800 millions du FCTVA.
Le projet initial prévoyait une réduction du taux du FCTVA de 2%.
Le taux sera maintenu à 16.404 %.
- Réduction de l'abondement de l'enveloppe de la DGF à 150 millions au lieu des 290 millions prévus initialement.
- Baisse de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.
- Baisse de 145 millions de la DSIL qui sera de 425 millions.
- Préservation de la DETR qui sera maintenue à 1.046 Milliards.
- Baisse du Fonds Vert qui sera de 1.15 Milliards.
En 2024, le Fonds Vert avait été ramené à 2 Milliards alors que 2.5 Milliards avaient été votés dans la loi de finances 2024.
- Hausse de la Péréquation des communes pour la DSU et la DSR.
- Suspension de la part collective du Pass Culture.
- Suspension des nouveaux contrats de service civique.

L'unification des seuils de franchise de la TVA à 25 000 €.

Un amendement du Gouvernement a introduit cette mesure qui impactera les activités des micro-entreprises et des communes qui dépassent ce seuil de 25 000 € (contre actuellement 85 000 euros pour les activités de commerce et 37 500 euros pour les prestations de service). Elles seront dès lors soumises à la TVA. Les activités des collectivités générant de faibles recettes, comme la location des bâtiments communaux notamment des salles communales dont les loyers annuels dépasseront 25 000 € seront concernées. La mesure n'est pas neutre pour les communes qui pourraient être tentées d'augmenter leurs tarifs et seront confrontés à des procédures administratives supplémentaires.

Devant la levée de boucliers, le gouvernement a annoncé la suspension de la mesure, le temps d'une concertation, alors que sa mise en œuvre était prévue le 1er mars.

La revalorisation des valeurs locatives est de 1.7% pour 2025.

La taxe d'habitation sur les logements vacants est fusionnée avec la taxe sur les logements vacants. Les communes ont la possibilité de majorer les taux entre +5 % et +60 %.

La réforme du prix de l'électricité.

2026 marquera un tournant pour l'électricité en France avec la contrainte de payer un prix toujours plus élevé pour une ressource pourtant largement produite sur le territoire. Une réforme légale, inscrite dans la loi de finances 2025 adoptée via le 49.3, qui a évité tout débat parlementaire. Une flambée des prix de l'électricité qui découle de la fin du mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) qui sera remplacé par un dispositif prenant en compte les fluctuations des marchés internationaux. L'électricité produite à bas coût en France ne sera plus vendue à un tarif préférentiel mais soumise aux logiques spéculatives des places de marché c'est-à-dire basée sur les prix du marché de gros. Cette nouvelle régulation de l'électricité a été négociée entre EDF et le gouvernement. Prévue pour janvier 2026, elle pourrait entraîner une hausse significative des factures.

La diminution du niveau d'indemnisation des agents en arrêt maladie à 90 % du traitement. L'augmentation du nombre de jour de carence a été abandonné.

Les cotisations patronales augmentent de 12 %.

Le décret du 31 janvier dernier fixe une hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales) sur 4 ans **dont 3 % dès 2025**. Chaque année et jusqu'en 2028, les cotisations patronales augmenteront donc de 3 points. **Le taux passe à 34.65 % en 2025** et atteindra 43.65% en 2028.

Revalorisation de 1.8 % de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement.

Le montant est de 1054 € en Ile de France et 930 € ailleurs. La TA est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m2 puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction au 3^{ème} trimestre de l'année n-1 (2143€) soit une hausse de 1.76% par rapport à T3 de 2023.

La réforme des indicateurs.

La réforme prévue par les lois de finances de 2021 et 2022, avec l'intégration progressive des conséquences des réformes fiscales (notamment de la suppression de la taxe d'habitation) avec la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal, via la création de fractions de correction qui s'établissaient pour les communes à 100% en 2023, 90% en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027 pour une prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028. **Un amendement du Sénat a révisé le taux pour 2025 à 80% au lieu de 60%.**

Par ailleurs, parmi les annonces du Gouvernement :

- Ouverture du débat sur le cumul mandat local et mandat national,
- Ouverture du débat sur la mise en place d'élections législatives au suffrage proportionnel.

Synthèse des modifications institutionnelles :

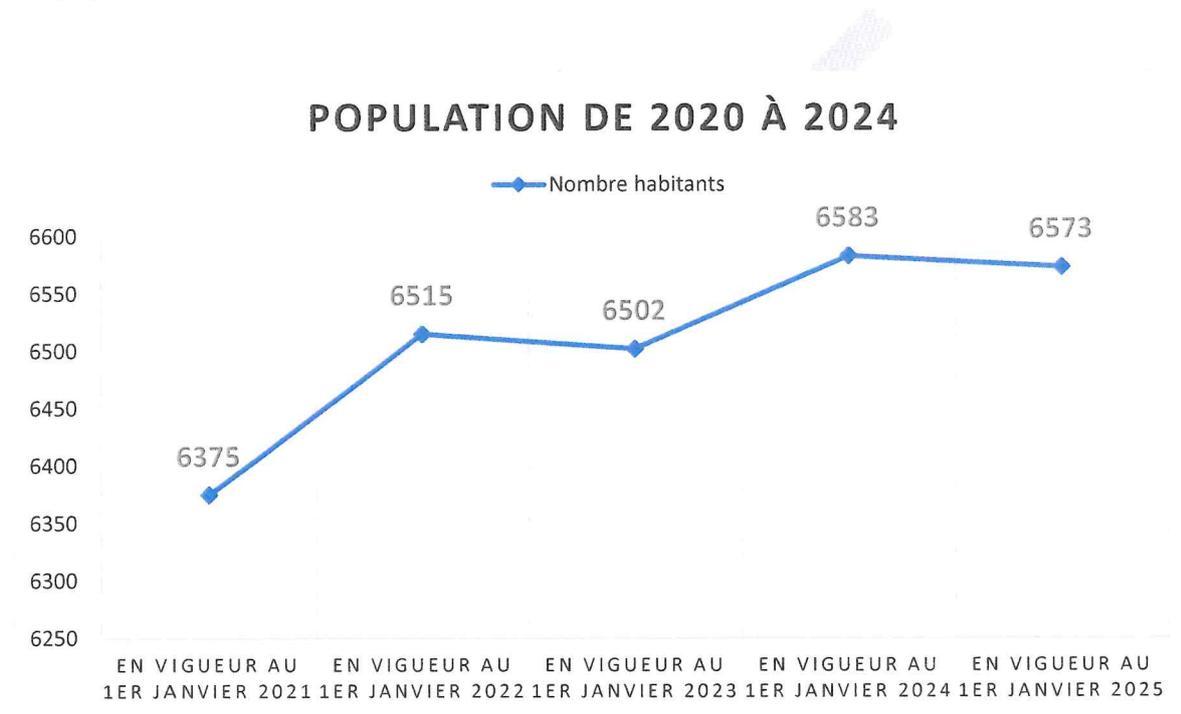
Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 29 décembre 2016 portant modification de diverses dispositions du code de la publicité sur les réseaux sociaux, sur les plateformes numériques et sur les réseaux sociaux. © La Région Bretagne

3 – UNE COMMUNE DYNAMIQUE

Les populations de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 se composent de la population dite municipale = 6517, à laquelle s'ajoute la population comptée à part comprenant certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune = 56.

La population totale est ainsi de 6573.

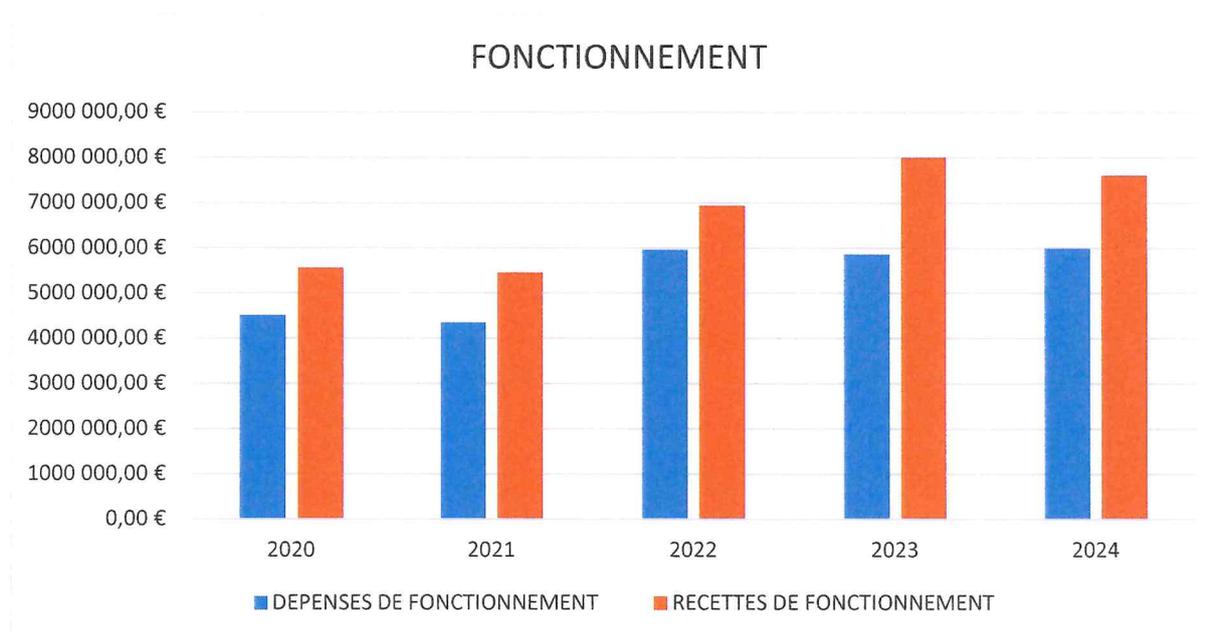


2025 est une année de recensement de la population de notre commune. Ce recensement INSEE s'est déroulé du 16 janvier au 15 février dans des communes de France métropolitaine. Il permettra à notre commune d'établir sa population officielle.

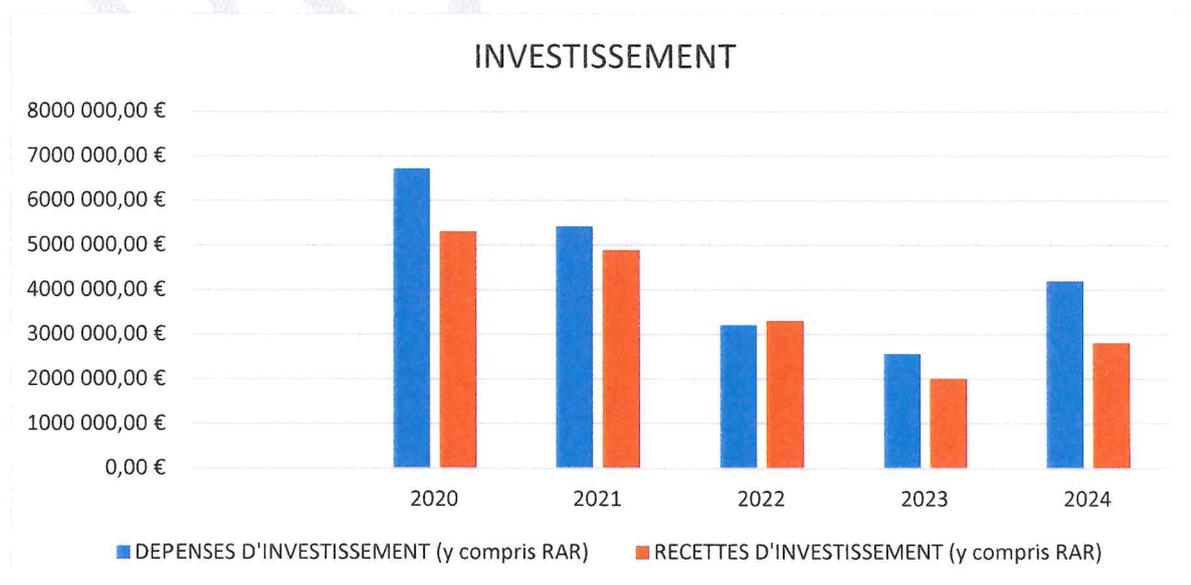
A l'issu du recensement, les informations provisoires pour notre commune vous seront communiquées lors de la séance du conseil municipal.

4 - SITUATION BUDGETAIRE

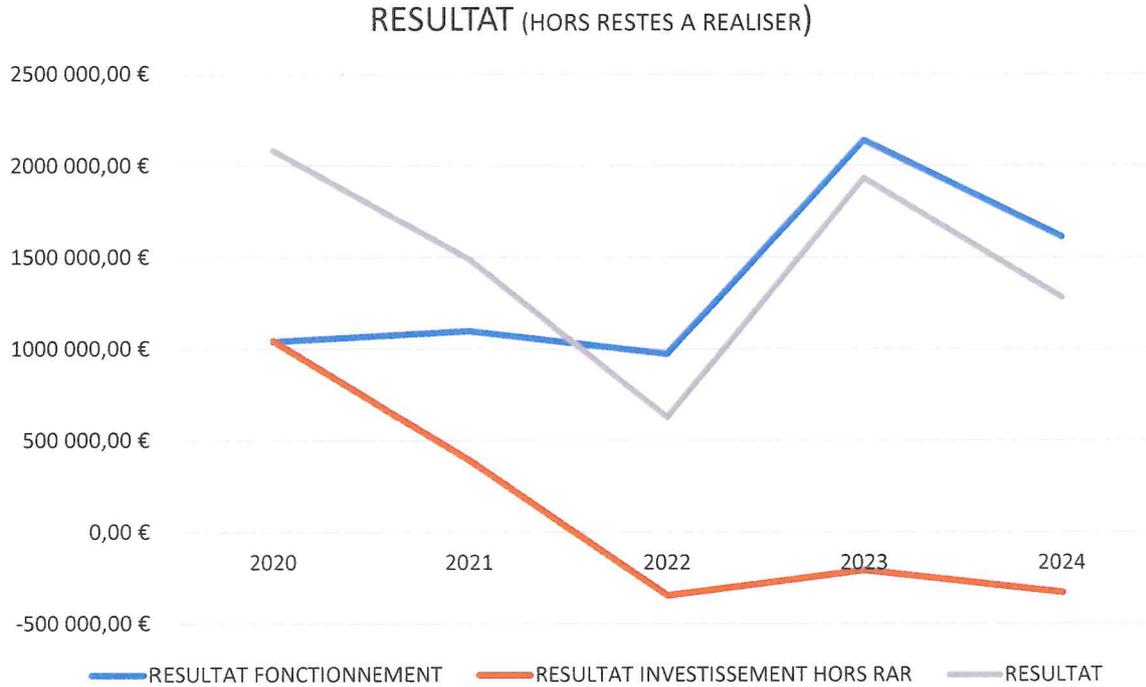
Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de +4.63 % pour les recettes (+5.37% en 2023) et – 17.54 % pour les dépenses (-22.82 % en 2023). Notre commune enregistre **un excédent de fonctionnement de plus de 1 610 000 €** légèrement inférieur à celui de 2023 qui était de 1 767 000 €.



S'agissant du budget d'investissement, le taux de réalisation hors restes à réaliser est de -37.26 % pour les recettes et -42.82 % pour les dépenses. Le déficit s'élève à près de 331 800 €.



Le résultat global 2025 présente ainsi un excédent de 1 278 772 €, tenant compte des restes à réaliser, l'excédent atteint 221 931 €.



L'épargne brute représente 14.94 % des recettes réelles de fonctionnement en 2024 contre 24.47 % en 2023. La moyenne nationale du taux d'épargne brut des communes était de 15.6 % en 2023.

5 - LA FISCALITE

0% d'augmentation

Pour la 20^{ème} année consécutive, notre commune n'augmentera pas les taux des taxes communales

Notre taux de taxe foncière bâti est de **28.89%**

inférieur au taux moyen de la Moselle qui est de 32.78% en 2023

et inférieur au taux moyen national qui est de 39.42% en 2023

16,7% des communes ont augmenté leur taux en 2024

Selon le rapport annuel de L'UNPI (union nationale des propriétaires immobiliers) publié fin 2024, la taxe foncière a flambée de 20% en cinq ans, 32.9 % en dix ans. Les propriétaires (57.7% des ménages français) sont désormais soumis à un taux moyen de taxe foncière de 40.36% - plus de 40% pour la première fois. Une envolée surtout liée à la hausse des valeurs locatives des logements, qui ont suivi l'inflation. Mais aussi à la suppression de la taxe habitation sur les résidences principales ce qui a mené des communes à augmenter les taux de taxes foncières et à la multiplication des taxes additionnelles.

L'impact de l'inflation et de la crise de l'énergie, sur les budgets des collectivités territoriales a conduit des maires à augmenter les taux des impôts communaux, se justifiant par l'incapacité à disposer de leviers financiers pour équilibrer leurs budgets.

Notre commune n'a pas été épargnée par l'inflation, n'a pas été épargnée par la crise de l'énergie, elle fait néanmoins le choix de continuer à ne pas augmenter ses taux. Elle fait le choix de maîtriser la dépense publique, elle fait le choix du bon niveau d'action. Marange-Silvange se compte ainsi parmi les très rares communes à maintenir ses taux depuis autant d'années, cela fait 20 ans cette année.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les propriétaires sont les seuls à contribuer à la fiscalité locale directe de la commune. Aussi, une décision d'augmenter le taux de la taxe foncière aboutirait à une position inéquitable pour les habitants, elle ferait peser sur les seuls propriétaires la recette fiscale communale. Les locataires ne contribuent plus à financer les services publics de la commune dans laquelle ils habitent, c'est ce que l'on appelle « la rupture du lien contributif ». Par conséquent, des maires pourraient être frileux à accueillir de nouveaux locataires, plus particulièrement dans l'habitat social qui est de surcroît exonéré de taxe foncière, puisque ces nouveaux locataires représenteront une charge financière pour la commune mais représenteront aucune recette fiscale. La cour des comptes, dans son rapport rendu le 15 janvier dernier, relève ces conséquences et fait le constat d'une réduction de grande ampleur des impôts locaux après les réformes mises en œuvre depuis 2017 dont celle relative à la suppression de la taxe d'habitation, laquelle a un coût extrêmement élevé pour le budget de l'Etat sous forme de compensation aux collectivités des recettes perdues. Une politique qui a creusé le déficit de l'Etat.

Pour notre commune, le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation) s'élève en 2024 à 2 475 496 €, soit 32.63 % des recettes réelles de fonctionnement alors qu'il représentait 32.07 % en 2023 et 34.37 % en 2022. Ce produit augmente toutefois de 4.98 % après une progression de 7.71% en 2023 et 3.13 % en 2022.

Pour 2025, en attendant les données officielles des services fiscaux, nous inscrivons au budget primitif les montants réalisés en 2024.

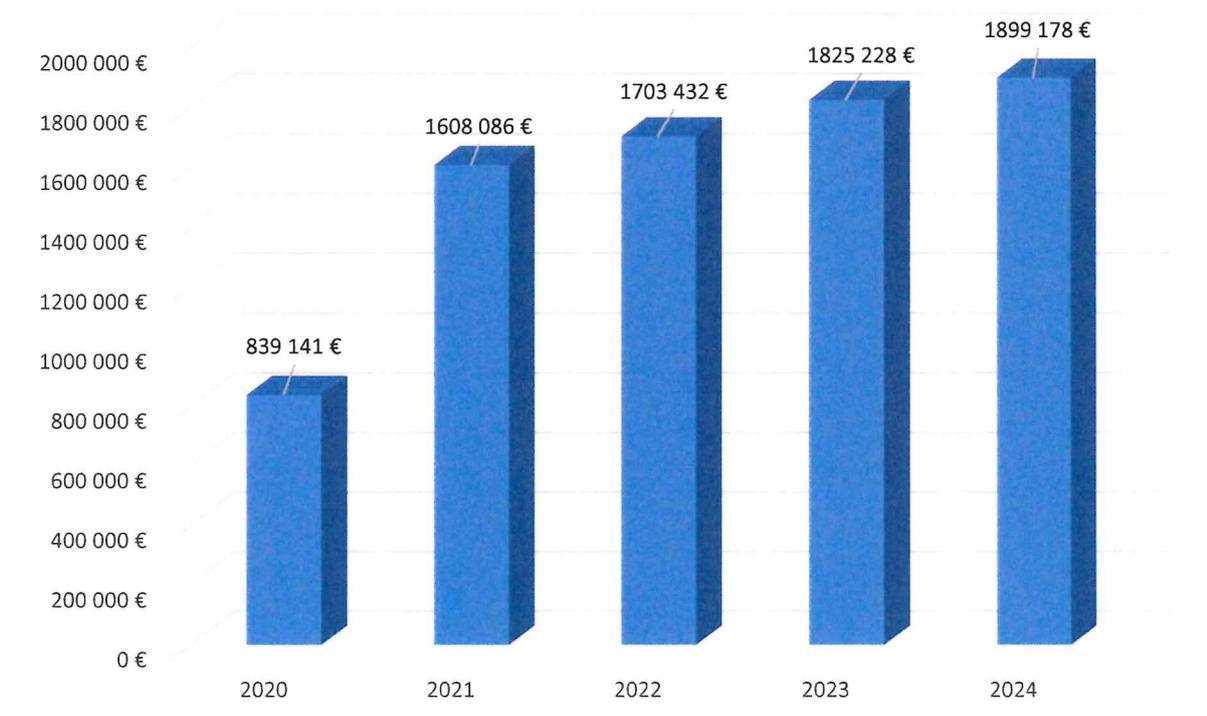
La revalorisation des valeurs locatives est de 1.7% pour 2025

Pour 2025, l'Etat fixe la revalorisation des valeurs locatives qui servent de base de calcul notamment de la taxe foncière à 1.7 %. Cette revalorisation était de 3.09% en 2024 et avait été conséquente en 2023 puisqu'elle avait atteint + 7.1 % après avoir été déjà augmenté de 3.4 % en 2022. De ce fait, le montant de la taxe foncière augmente pour chacun des propriétaires.

Les taxes foncières

En 2024, la recette de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 2 371 638 € dont 472 460 € au titre de l'effet correcteur mis en place par l'Etat en 2021 pour atténuer la perte de produit par suite du transfert insuffisant aux communes de la part départementale sur le bâti dont l'objectif était de compenser la perte de recette induite par la réforme de la taxe d'habitation. Sans cet effet correcteur qui représente 19.92% de la taxe foncière sur le bâti, le montant de la recette ne serait que de 1 899 178 €, néanmoins en progression de 4.05% par rapport à 2023. La progression était de 7.15 % en 2023 par rapport à 2022 et de 5.93 % entre 2021 et 2022. La progression de la recette résulte essentiellement de l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

TAXE FONCIERE BATI



En 2024, la recette de taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 33 861 € en progression de 5.32 % par rapport à 2023. La progression était de 6.24% en 2023 par rapport à 2022.

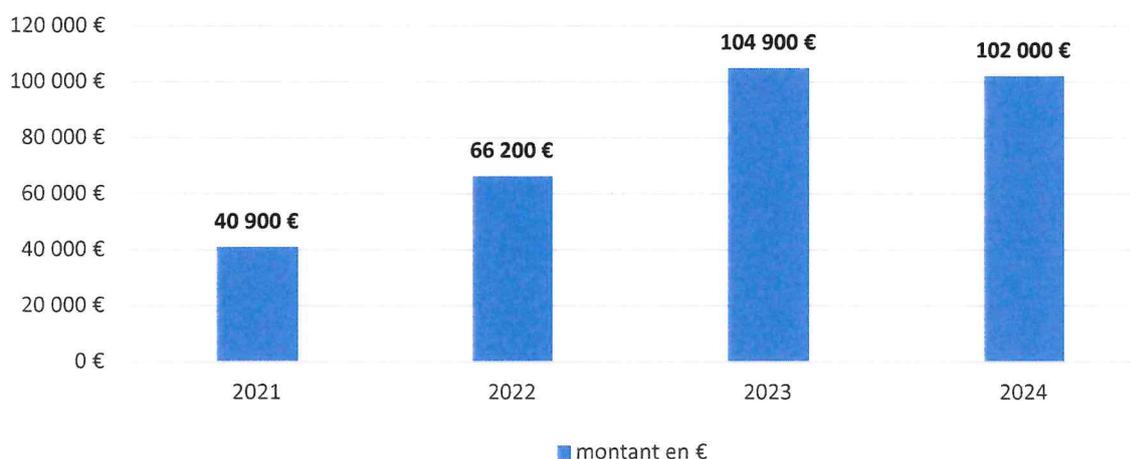
Pour 2025, nos inscriptions budgétaires prévisionnelles reprendront les montants réalisés au titre de l'exercice 2024 en attendant les notifications des services fiscaux.

La taxe sur l'électricité

Cette taxe, calculée sur la consommation d'électricité, correspond à une recette de 102 000 € en 2024 en légèrement diminution par rapport à 2023.

La progression des recettes constatée entre 2021 et 2023 est la résultante de la progressivité des coefficients fixés par l'Etat (4 - la première année, 6 - la seconde et enfin 8.5, son taux maximum en 2023). Depuis lors, les montants de la recette fluctuent selon les consommations.

TAXE ELECTRICITE



Pour 2025, nous inscrivons prévisionnellement un montant de 100 000 € et nous réajusterons en cours d'année le cas échéant au regard de l'avancement des recettes constatées.

La taxe d'aménagement

Le produit de la taxe d'aménagement représente 145 127 € en 2024 (141 836 € en 2023), donc maintenu en forte dynamique par rapport à 2022. Elle représente 7.68 % en 2024 des réalisations réelles d'investissement (13.40 % en 2023 et 5.12 % en 2022). Cette recette s'avère très fluctuante puisqu'elle dépend d'une part du nombre d'opération d'urbanisme et d'autre part du calendrier d'encaissement des taxes afférentes sachant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la réglementation a modifié le calendrier d'exigibilité de cette taxe et ses effets sont difficilement évaluables en l'absence d'information des services fiscaux.

Pour 2025, la revalorisation de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement est de 1.8 %. La TA est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction au 3^{ème} trimestre de l'année n-1 (2143€) soit une hausse de 1.76% par rapport à T3 de 2023.

Pour 2025, nous inscrivons donc à l'instar de l'an passé un prévisionnel prudent que nous réajusterons en cours d'année au regard des encaissements réels.

La taxe sur les pylônes électriques

En 2024, nous enregistrons une recette de 49 140 € en augmentation de 9.79 % par rapport à 2023 après une diminution par rapport à 2022 suite au démontage de la ligne 225 000 volts Amnéville-Montois situées sur le territoire de notre commune. Les montants de la taxe, selon la puissance des pylônes (200 à 350 KVolts ou supérieure à 350 KVolts) sont révisés par l'Etat chaque année proportionnellement à la variation du produit national de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour 2025, le montant est évalué à 51 000 €.

Le fonds de compensation de la TVA

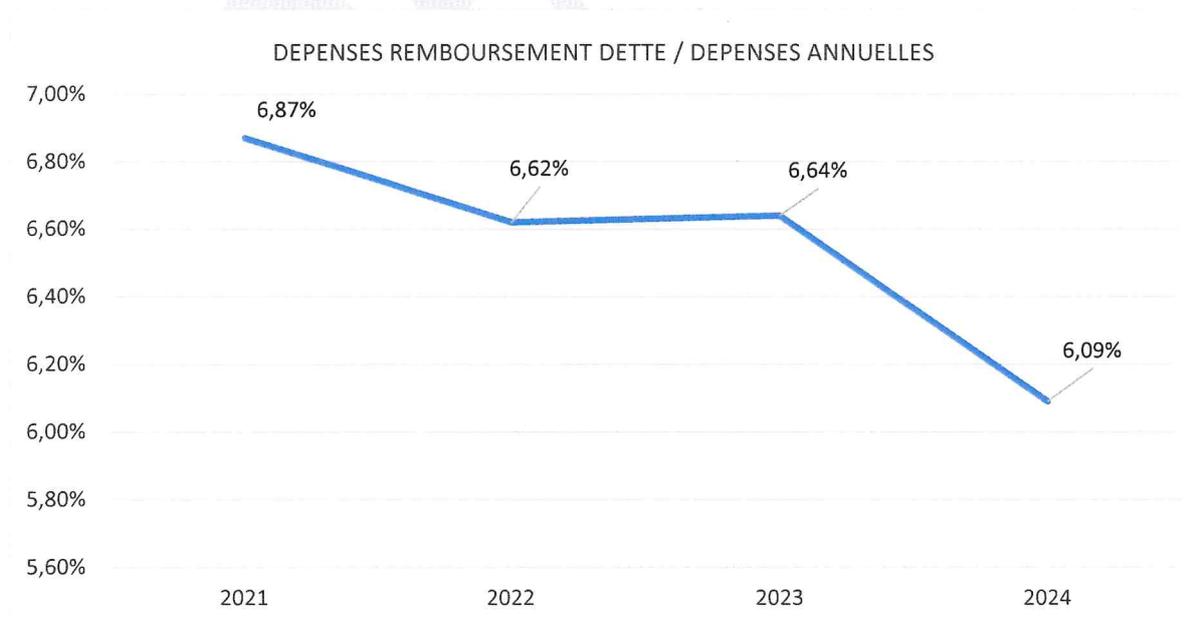
En 2024, le montant s'élève à 161 956 € en investissement pour la compensation de la TVA des dépenses éligibles réalisées par la commune sur l'année 2023 (contre un montant de 260 912 € en 2023 et 478 151 € en 2022). Ces recettes sont légèrement inférieures aux prévisions de 163 000 € annoncées dans le cadre des orientations budgétaires de l'an dernier et ont été corrigées dans le budget en cours d'année afin de retirer des compensations non retenues dans le cadre des dépenses éligibles pour 2024.

Pour 2025, les prévisions des dépenses éligibles sont évaluées à 1 622 000 € correspondant à une prévision de recettes de 266 000 €, en augmentation par rapport à 2024.

6 - LA DETTE

La dette est maîtrisée et en permanente diminution.

En 2024, Le remboursement de la dette représente 6.09 % des dépenses totales (6.64% en 2023, 6.62 % en 2022 et 6.87 % en 2021) et correspond à 6.51 % des dépenses totales réelles (7.83 % en 2023 et 7.38 % en 2022). Les intérêts représentent 1.69 % des dépenses réelles de fonctionnement (1.94 % en 2023 et 2.21% en 2022) et celui du capital 18.56 % des dépenses réelles d'investissement (38.89% en 2023 et 20.65 % en 2022).

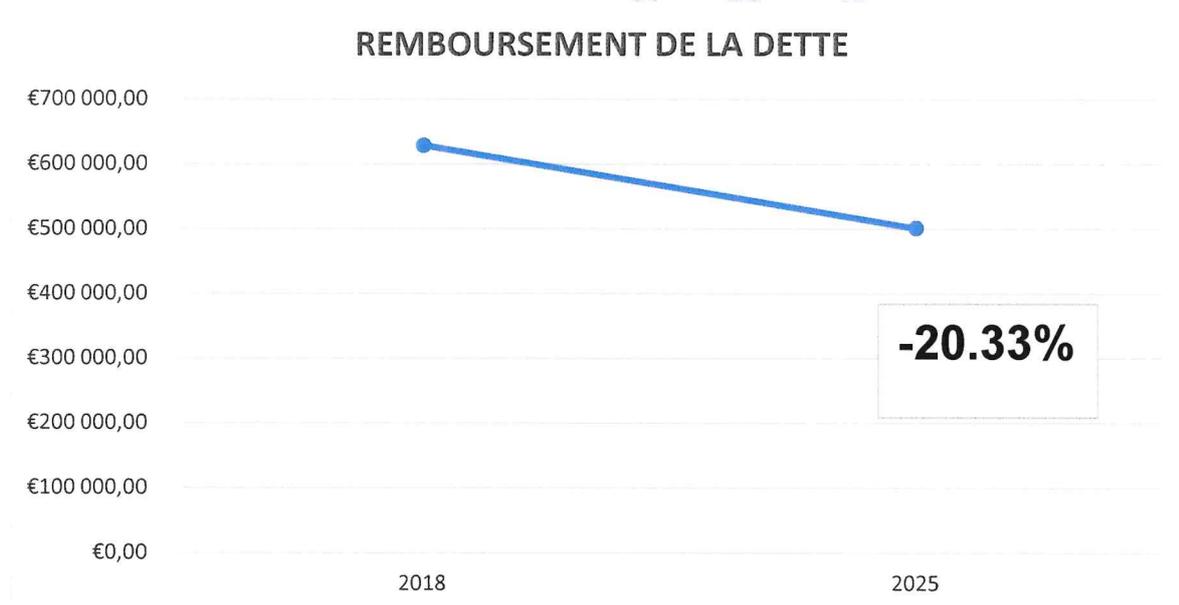


S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

	Moyenne Marange-Silvange 2024	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Grand-Est de la strate* 2023	Moyenne Nationale de la strate * 2023
Remboursement de la dette	79 € / habitant	80 € / habitant	89 € / habitant	101 € / habitant

*Strate : 5000 habitants à -10 000 habitants

Le remboursement de la dette enregistre une diminution continue depuis 2018 pour atteindre - 20.33 % en 2025.



Pour 2025, son montant prévu à 500 958 € est en diminution de 3.63 % par rapport à celui de 2024. Il concerne 7 emprunts.

L'encours de la dette est en forte diminution.

En 2024, notre encours s'est établi à seulement 64.05 % des recettes réelles de fonctionnement, il était de 64.21 % en 2023.

Prévu pour 2025 à 4 299 000 € en début d'exercice, l'encours de la dette est en diminution de 8.96 % par rapport à début 2024 après une diminution de 8.02 % en 2023, et une diminution de 7.78 % en 2022.

TAUX ENDETTEMENT	Moyenne Marange-Silvange 2024	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Nationale 2023
	64.05 %	64.21 %	69.7 %

S'agissant du montant par habitant 653 €, notre commune se place depuis 2 ans en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate. Ce montant poursuit sa diminution, il était de 717 € en 2023 et 789 € en 2022.

ENCOURS DE LA DETTE	Moyenne Marange- Silvange	Moyenne Marange- Silvange	Moyenne Marange- Silvange	Moyenne Grand-Est de la strate*	Moyenne Nationale de la strate*
	2024	2023	2022	2023	2023
	653 € / habitant	717 € / habitant	788 € / habitant	718 € / habitant	775 € / habitant

*Strate : 5000 habitants à -10 000 habitants

Notre délai de désendettement est de 2.7 années, inférieur à la moyenne nationale de la strate pour 2023 qui est de 3.7 années. Les trois quarts des communes ont un délai de désendettement de moins de 5,5 années pour rembourser intégralement leur dette en supposant qu'elles y consacrent l'intégralité de leur épargne brute. En revanche, 3.500 communes ont besoin de plus de dix ans pour y parvenir, ou sont caractérisées par une épargne brute négative.

DELAI DE DESENDETTEMENT	Marange-Silvange	Moyenne Grand-Est de la Strate*	Moyenne Nationale de la Strate*
	2024	2023	2023
	2.7	3.5	3.7

*Strate : 5000 habitants à -10 000 habitants

En 2024, conformément à nos perspectives financières, les équilibres budgétaires relatifs aux programmes d'investissement du projet de ville 2024-2028 ont été assurés d'une part, par des subventions attendues et d'autre part, par de l'autofinancement de la commune. Le recours à l'emprunt n'a pas eu lieu d'être. Cette continuelle maîtrise de la gestion de notre dette permet de conforter les équilibres budgétaires et de programmer des investissements de grandes ampleurs.

Pour 2025, il sera envisagé de réaliser un emprunt important pour couvrir les investissements à réaliser jusqu'à 2028. Notre niveau de désendettement enregistré nous assure les capacités financières pour rembourser confortablement de nouvelles échéances. Sachant qu'à échéance de fin de mandat, notre remboursement de dette aura atteint un faible niveau et aura diminué de près de 26 % par rapport au début de mandature. L'objectif est maintenu : un niveau d'endettement à la fin de la mandature à un niveau équivalent à celui de début de mandat.

S'agissant des garanties d'emprunt, le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 6 938 640 €, en augmentation de 4.32% (après des diminutions de 2.25 % en 2023 et 2.59 % en 2022). L'augmentation de l'encours résulte des garanties d'emprunt accordées en 2023 pour deux programmes d'habitat social portés par LOGIEST VIVEST.

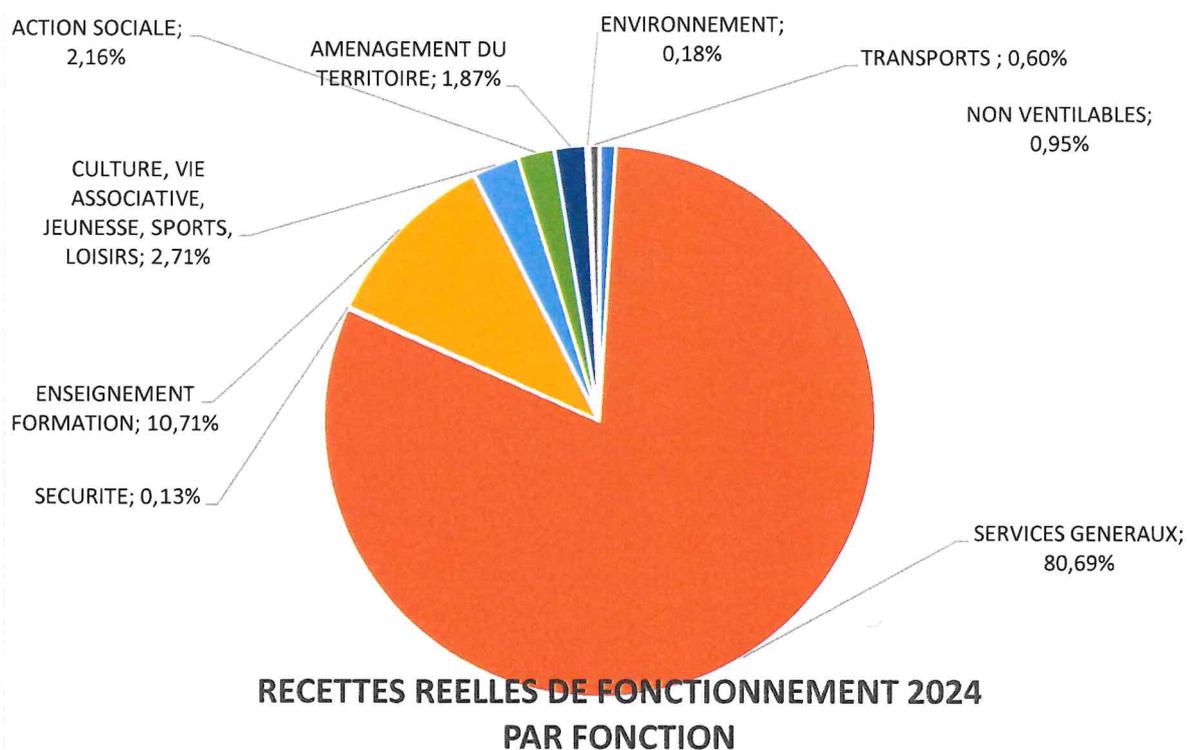
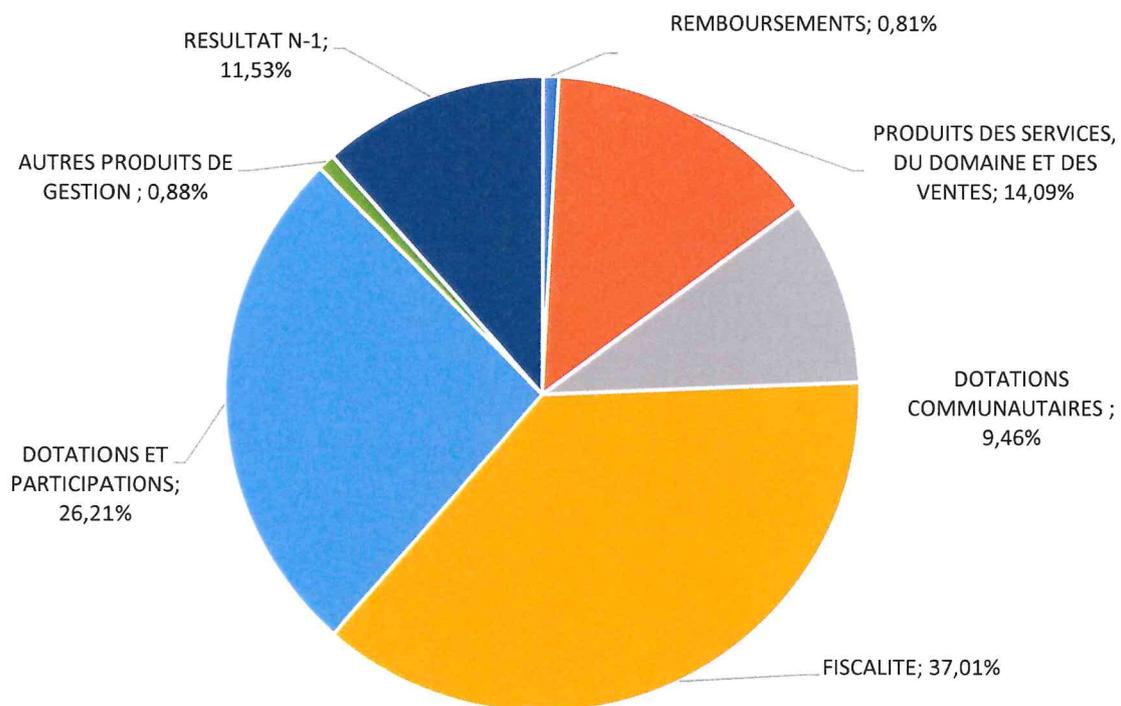
Les annuités garanties en 2024 ont augmenté de 2.96 % (+5.36% en 2023 et -0.22% en 2022) et représente un montant annuel de 334 742 €. Les garanties d'emprunt accordés aux organismes dit bailleurs sociaux sont actuellement au nombre de 19.

En 2025, des garanties supplémentaires seront soumises à la commune pour les programmes d'habitat en cours de réalisation par VIVEST aux lieu et place de l'ancien LIDL. Le cas échéant, ces garanties pourraient couvrir 25 % d'un emprunt d'environ 7 000 000 €, le département et la communauté de commune en couvriraient respectivement 50 et 25%.

7 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 587 290 € en évolution de 3.17 % par rapport à 2023 néanmoins en ralentissement dans la mesure où l'évolution atteignait 15.45% en 2023 par rapport à 2022.

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

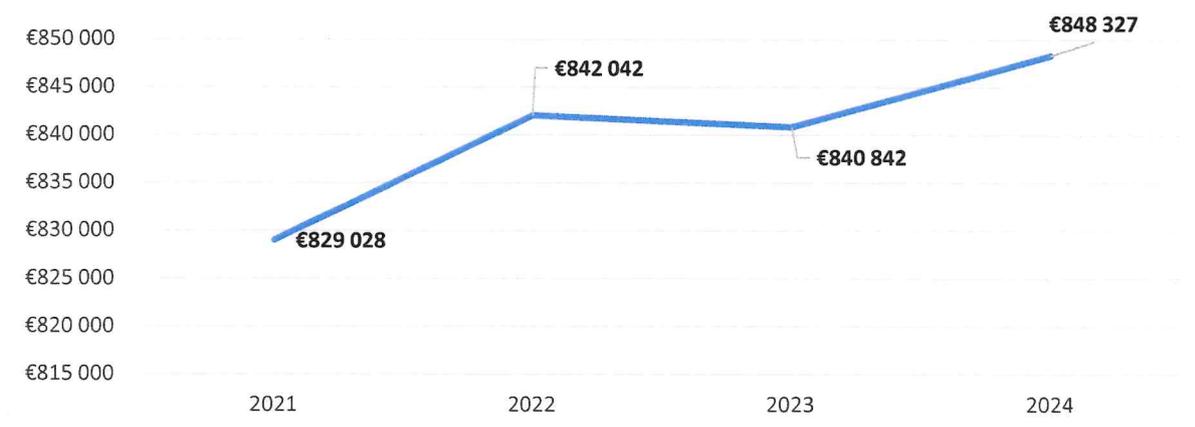


Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement est le principal transfert financier de l'Etat en direction des collectivités territoriales, et les montants représentent en moyenne 15% du budget des communes.

Le montant de notre Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 848 327 € en 2024 soit une modeste progression de 0.89 % par rapport à 2023 (après une diminution de 0.15% par rapport à 2022, une progression de 1.57% en 2021 et 1.63% en 2020).

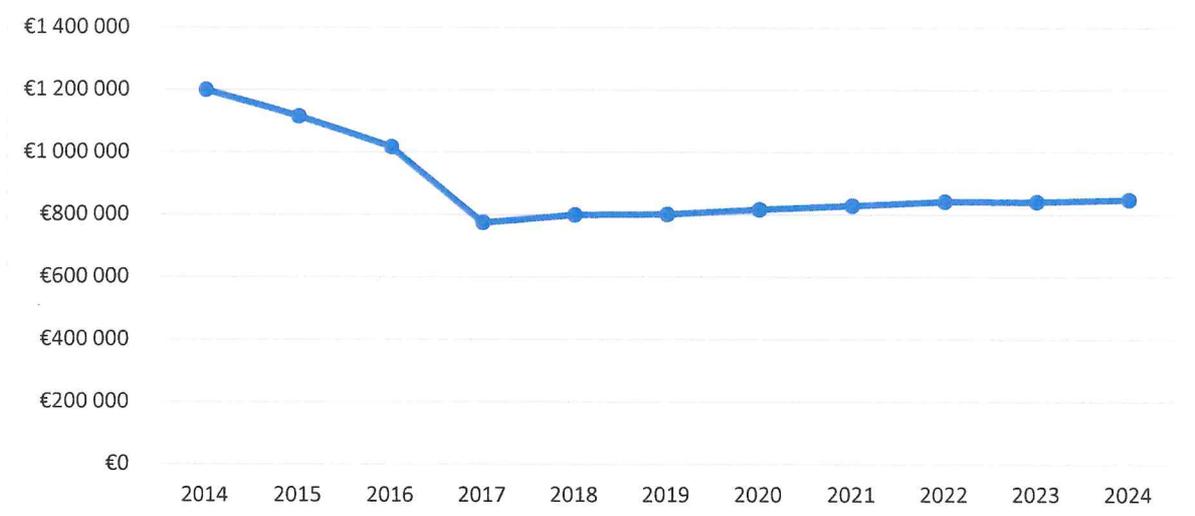
évolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement



En 2024, cette dotation représente 11.18% des recettes réelles de fonctionnement, en légère baisse par rapport à 2023 où elle représentait 11.43 %.

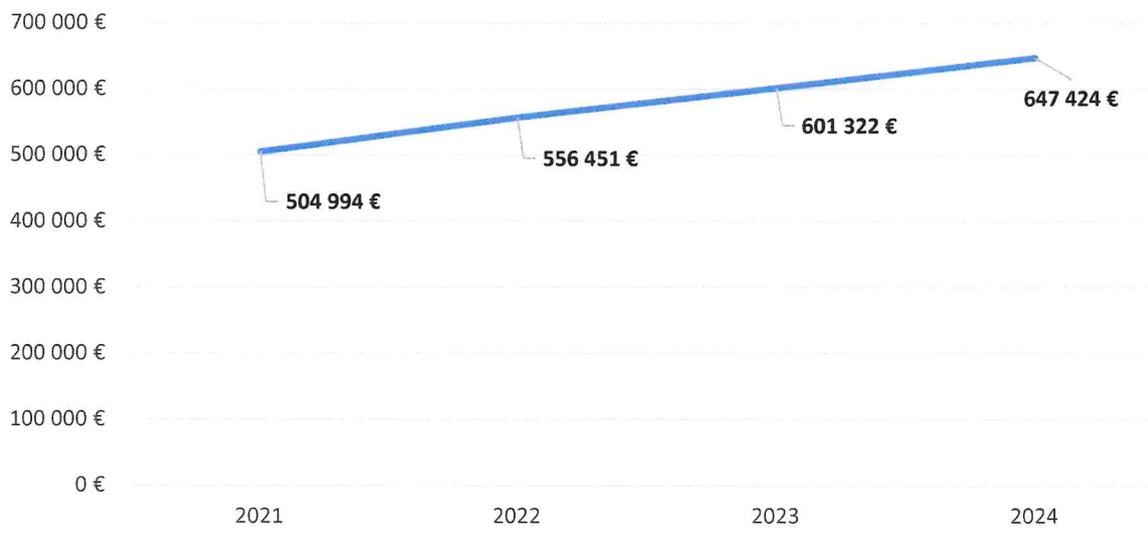
Cette dotation de l'Etat ne représente plus que 70% de celle perçue en 2014.

MONTANT DE LA DGF



La Dotation de Solidarité Rurale s'élève à 647 424 € en 2024 soit une progression de 7.67 % par rapport à 2023 néanmoins une progression en continuelle diminution (une progression de 8.06% en 2023 par rapport à 2022, une augmentation de 10.19% en 2021 et 10.07% en 2020).

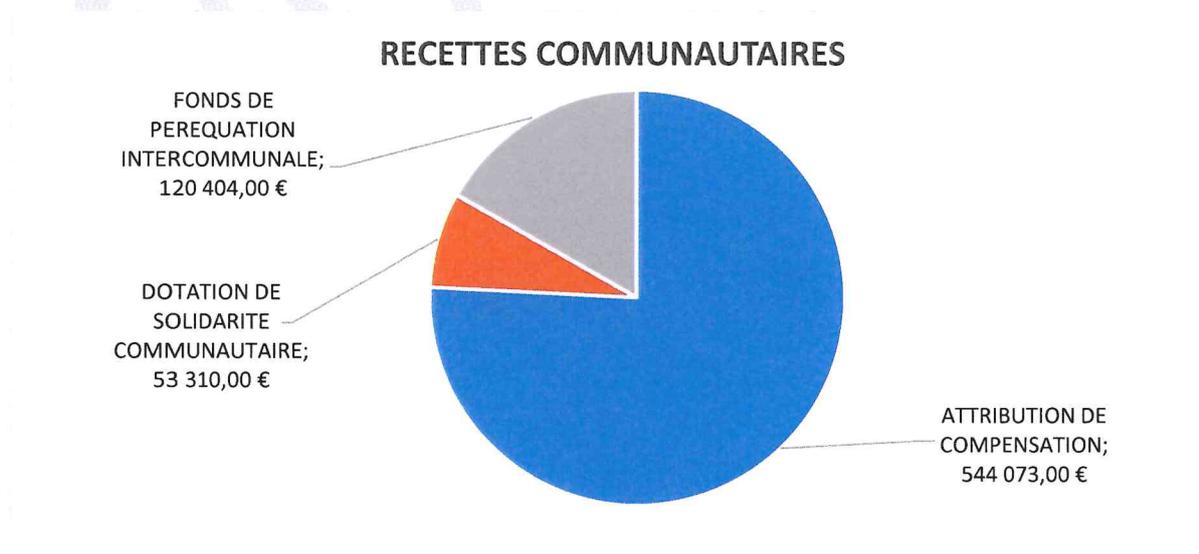
évolution du montant de la Dotation de Solidarité Rurale



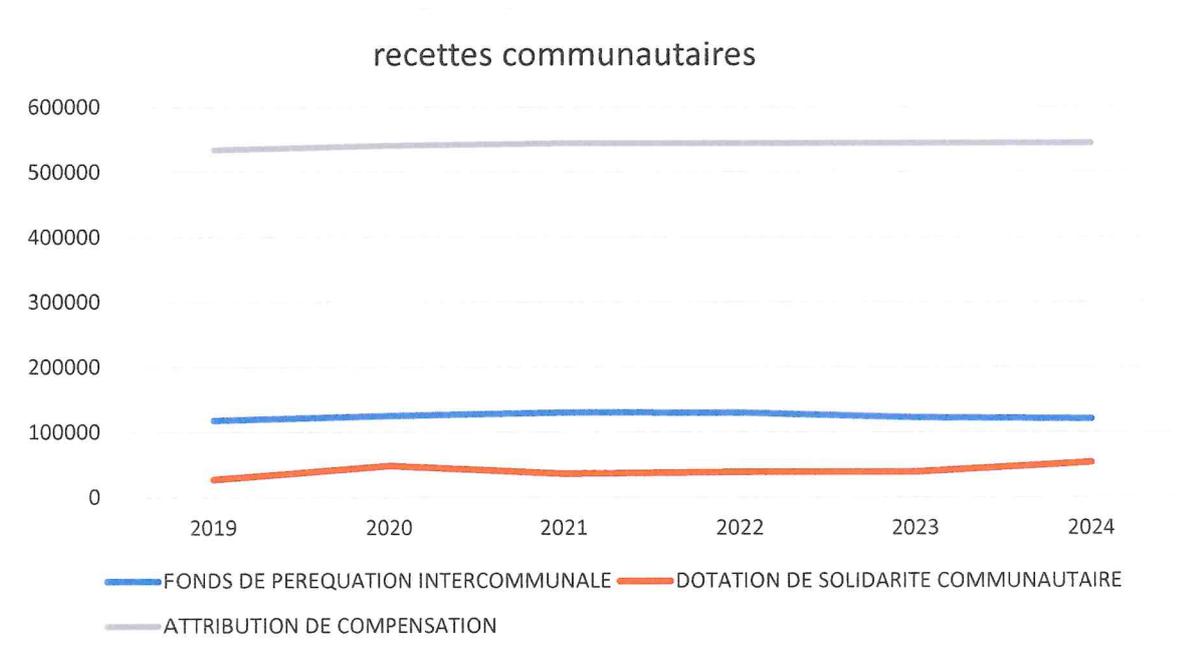
En 2024, cette dotation représente toutefois 8.53 % des recettes réelles de fonctionnement, en légère progression par rapport à 2023 où elle représentait 8.18 %.

Pour 2025, nous inscrirons les montant réalisés en 2024 en attendant les notifications des services de l'Etat.

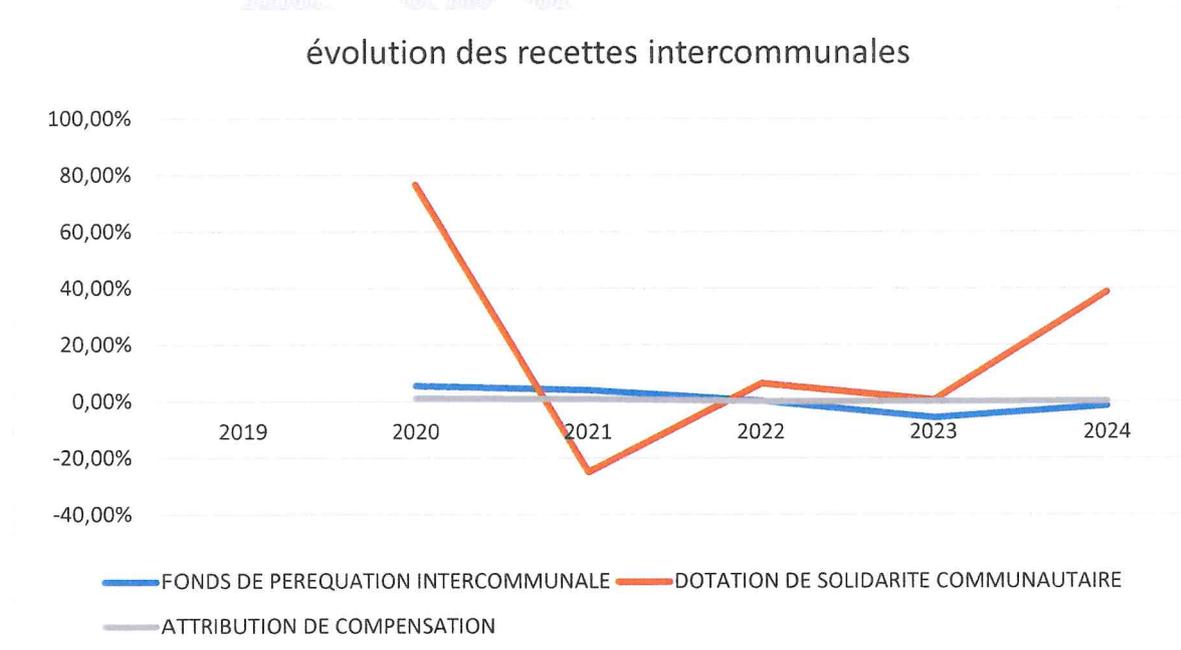
Les dotations communautaires



En 2024, les recettes communautaires s'élèvent à 717 787 € en progression de 1.39% par rapport à 2023. Elles représentent 9.46 % des recettes réelles de fonctionnement (9.59 % en 2023 et 11.18% en 2022).



L'attribution de compensation et le fonds de péréquation intercommunales sont assez stables. La dotation de solidarité communautaire est quant à elle en augmentation de 38.65 % par rapport à 2023.



Pour 2025, l'attribution de compensation provisoire est fixée à 544 073 €, identique au montant perçu depuis 2022. Son montant sera mis à jour courant de l'exercice budgétaire selon le rapport rendu par la commission locale d'évaluation des charges transférées qui siège au sein de la communauté de communes.

Quant aux montants afférents aux fonds de péréquation et dotation solidarité, ils seront inscrits à l'instar des années précédentes en cours d'exercice dès lors que la communauté de commune aura délibéré sur les montants attribués aux communes du territoire.

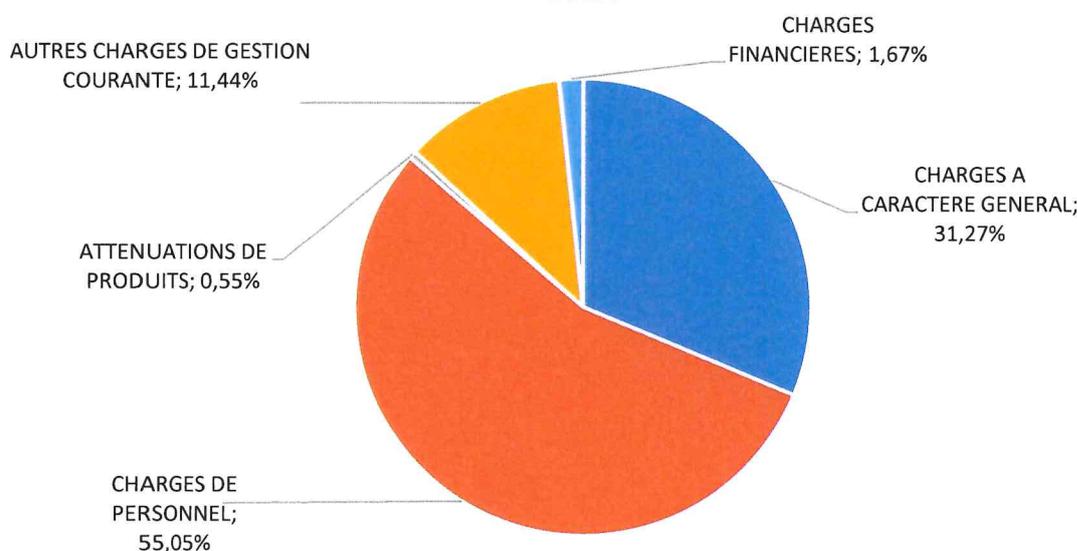
8 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 709 163 € en évolution de 2.19 % par rapport à 2023, elle était de 3.45 % en 2023 par rapport à 2022.

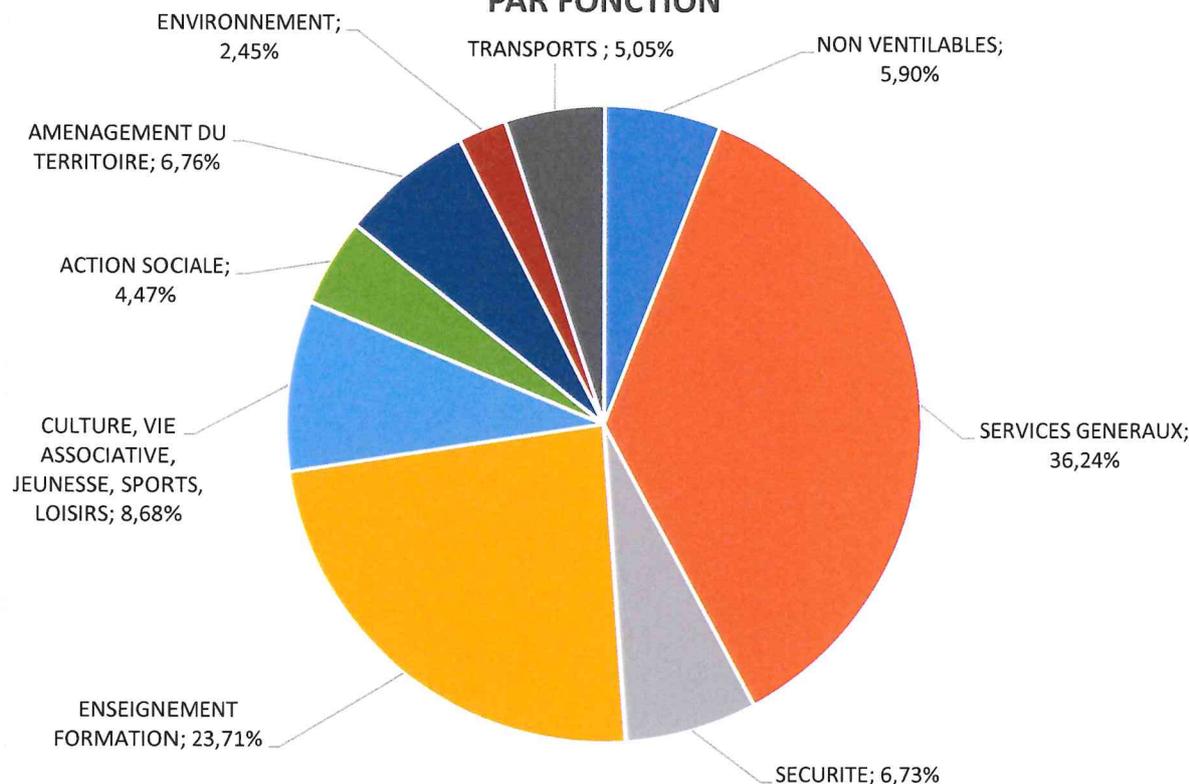
La progression des dépenses réelles de fonctionnement est néanmoins limitée. Le contexte d'inflation et d'explosion des dépenses énergétiques subi en 2023 s'avère s'atténuer en 2024. Les charges de personnel représentent le plus fort poste de dépenses de fonctionnement, 55.05 %.

La maîtrise de l'augmentation des dépenses résulte de notre ligne de conduite de faire mieux avec moins. Parmi les choix que nous faisons, il y a celui du bon niveau d'action pour être efficace, celui de ne pas être dans l'austérité, celui de ne pas couper dans les dépenses. Nous continuerons ainsi.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 PAR FONCTION



Les charges de personnel

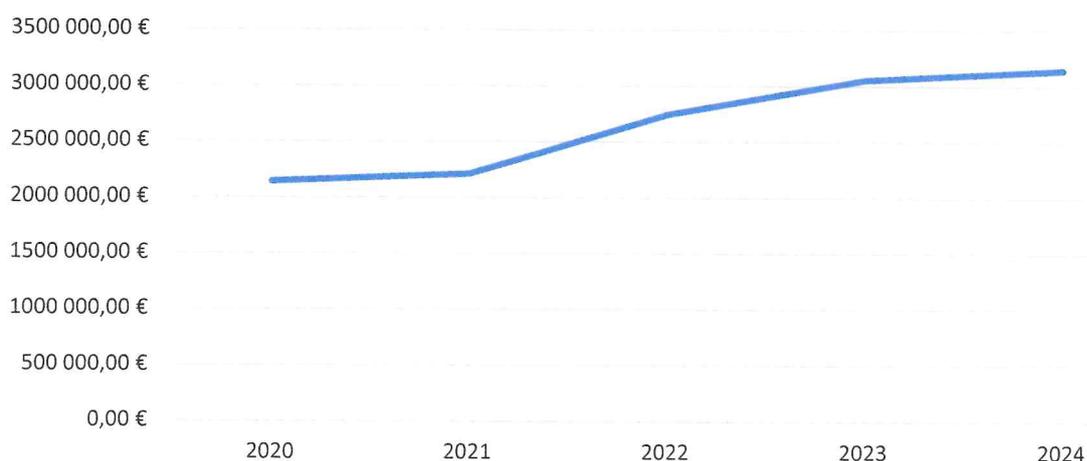
Les charges de personnel s'élèvent à 3 142 737 € en 2024 et représente 55.05 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles représentaient 54.68 % en 2023, 50.79% en 2022 et 53.94% en 2021. Ces charges progressent de 87 993 € soit 2.88 % par rapport à 2023 après une progression de +11.37% en 2022, et + 24.15% en 2021.

En moyenne, les charges de personnel représentent entre 50 et 60 % des dépenses réelles de fonctionnement des communes, le taux variant selon que la commune gère ses services en régie ou en prestations de services externes.

Les salaires ont progressé en 2024 en raison de trois mesures indiciaires :

- l'effet report en année pleine de la valorisation de 1.5 % du point indiciaire des fonctions publiques au 1^{er} juillet 2023,
- l'effet report en année pleine de l'attribution de points d'indice majoré au 1^{er} juillet 2023 pour les agents dont l'indice brut est compris entre 367 et 418,
- l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels,
- La reprise en régie de certains services communaux.

CHARGES DE PERSONNEL



Pour 2025, l'Etat n'a pas prévu d'augmenter le point d'indice et l'écart entre l'augmentation du point d'indice et l'inflation continu de se creuser. S'agissant de la GIPA (garantie Individuelle du pouvoir d'achat, créée en 2008, qui est versé aux fonctionnaires et contractuels dont l'évolution du traitement brut indiciaire est inférieur sur 4 ans à celle de l'indice du prix), le Gouvernement Barnier avait décidé de ne pas la verser alors que le gouvernement Bayrou le maintenait mais en le ciblant sur les catégories C et B, excluant les catégories A.

L'Etat renonce finalement à son projet d'allonger le délai de carence des arrêts maladie des agents à 3 jours non payé contre 1 actuellement, mais confirme la réduction de l'indemnisation des agents en arrêt maladie en la fixant à 90% du traitement au lieu de 100% (pendant 3 mois d'arrêt maladie).

Les cotisations patronales augmentent de 12 %. Le décret du 31 janvier dernier fixe une hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales) sur 4 ans **dont 3 % dès 2025**. Dans le cadre de la dernière réforme des retraites, le taux avait été relevé de 1 point passant de 30.65 % à 31.65 %. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 du gouvernement Barnier qui a été rejeté, prévoyait une hausse de 12 points sur 3 ans (4 points par an) pour combler le déficit de la CNRACL. Depuis 1974, les employeurs territoriaux financent le fonctionnement d'autres caisses déficitaires par des transferts financiers de la CNRACL vers ces autres régimes de retraite pour un montant de 80 milliards soit 100 milliards d'€ courants. Cette contribution au redressement d'autres régimes de retraite a privé la CNRACL de la possibilité de constituer un fonds de réserve qui lui aurait permis de tenir une dizaine d'années à taux de cotisations constants. Malgré le déficit actuel de la CNRACL (dont l'origine est la dégradation du ratio démographique, l'allongement de l'espérance de vie, la hausse du nombre de contractuels qui cotisent à une autre caisse, l'importance des emplois à temps non complet), les employeurs territoriaux continuent à financer d'autres caisses.

La situation financière de la CNRACL présente un solde 2024 « qui devrait être déficitaire de 3.7 milliards et un déficit projeté à 11.1 milliards en 2030 ». En application du décret du 31 janvier, chaque année et jusqu'en 2028, les cotisations patronales augmenteront de 3 points. **Le taux passe à 34.65 % en 2025 et atteindra 43.65 % en 2028** (il était de 26.1 % en 2001). Les employeurs territoriaux sont ceux qui cotisent le plus lourdement pour la retraite de leurs agents. La mesure s'appliquant à compter du 1^{er} janvier, les employeurs feront donc le rattrapage des traitements versés en janvier. Cette hausse augmente mécaniquement les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales alors même que l'Etat leur demande de les diminuer.

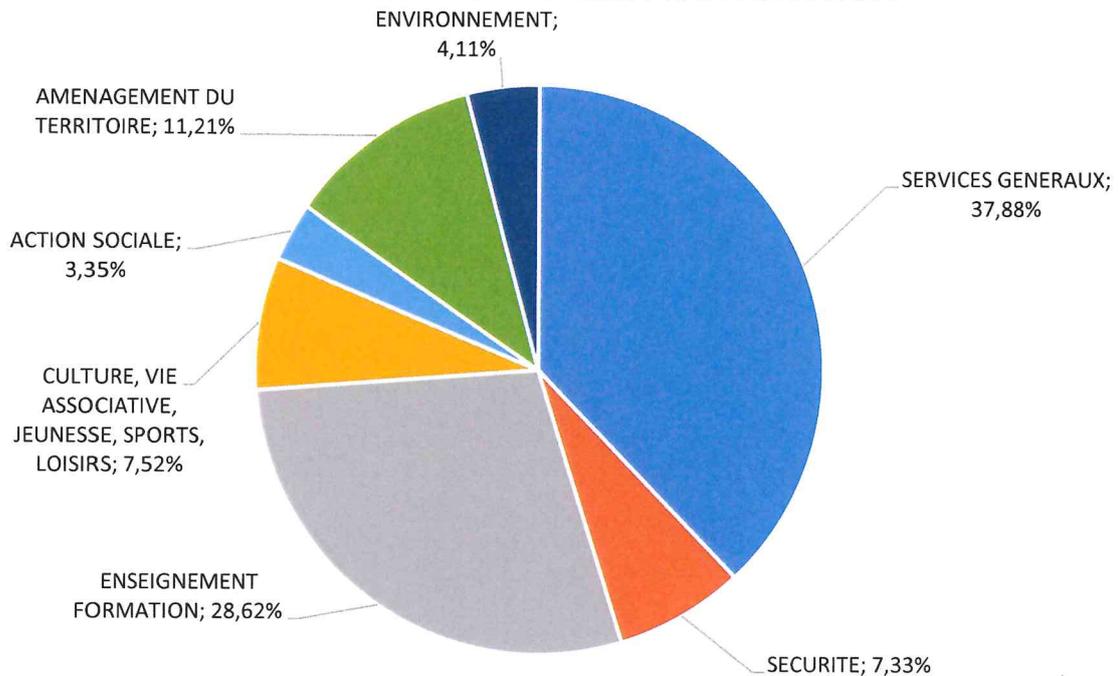
S'agissant du montant par habitant, et malgré sa progression, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

CHARGES DE PERSONNEL	Moyenne Marange-Silvange 2024	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Nationale de la strate* 2023
	477 € / habitant	462 € / habitant	605 € / habitant
	+ 2.8 % Par rapport à 2023	+ 11.37 % Par rapport à 2022	+ 4.3 % Par rapport à 2022

*Strate : 5000 habitants à -10 000 habitants

Les charges de personnel sont atténuées par des recettes de 142 654 € qui représentent 4.54 % des dépenses (3.85 % en 2023 et 3.37% en 2022). Ces recettes sont perçues en contrepartie des emplois dits « aidés », des services assurés par des agents communaux pour l'agence postale, pour la communication, pour la commune de Bronvaux au titre de police municipale et au titre des services techniques.

CHARGES DE PERSONNEL 2024 PAR FONCTION



Pour 2025, les charges de personnel sont évaluées à près de 3 292 000 € soit une progression évaluée à 4.76 % par rapport à 2024.

Cette progression, outre l'augmentation des cotisations patronales, résultera en partie de la prise en charge directe d'un personnel affecté au ménage des locaux du foot depuis fin 2024 ainsi que du personnel affecté au gardiennage du sentier des lanternes. Ces charges étaient assurées auparavant par des prestataires extérieurs. Par ailleurs, de nouvelles dépenses découleront de la prise en charge prochaine du ménage des locaux de l'ancienne poste pour lesquelles la CCPOM nous reversera sa cote part. Enfin, sont également prises en compte les charges de personnel liées au recensement et à la mise en place de l'aides aux devoirs.

Les charges de personnel sont considérées comme étant difficilement modulables. Elles ont tendances à augmenter du fait du « glissement vieillesse » et du « glissement technicité » c'est-à-dire du fait de l'avancement d'échelon ou grade, avancement de la carrière des fonctionnaires.

Les charges générales

Les charges générales représentent 31.27 % des dépenses réelles de fonctionnement (33.17 % en 2023 et 29.56 % en 2022).

Elles diminuent de 3.66 % par rapport à 2023, en raison de l'affaiblissement de l'inflation subie en 2023, d'une révision des coûts des énergies et d'une bonne gestion des dépenses. En 2023, nous avons été contraints d'enregistrer une augmentation de 16.08 % par rapport à 2022. L'augmentation de 31.04% entre 2021 et 2022 était quant à elle liée à la prise en charge directe du service de périscolaire.

Globalement, les charges générales sont maîtrisées néanmoins les postes de dépenses liées aux assurances nous obligent à une vigilance toute particulière.

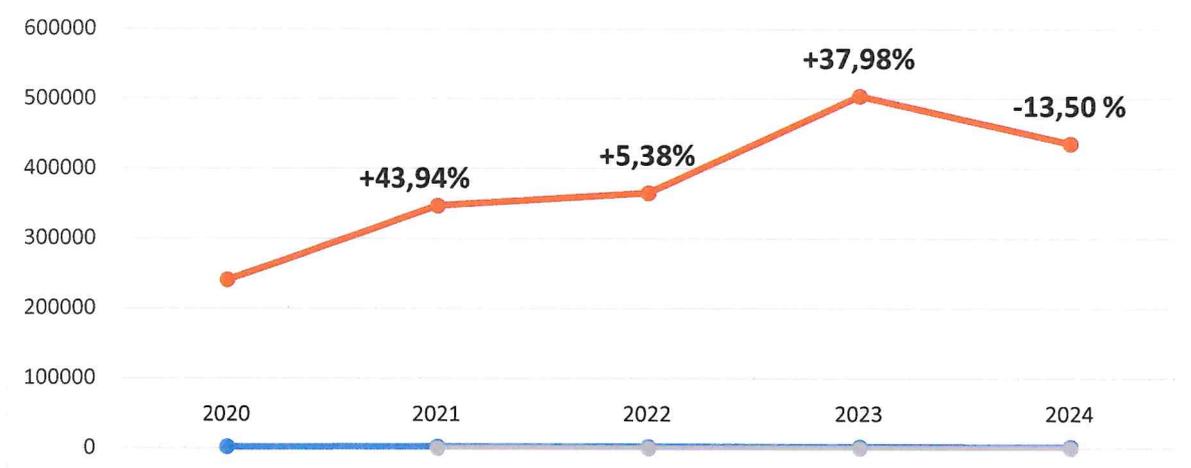
Les énergies

Le poste de dépenses budgétaire gaz électricité 2024 diminue de 13.5 % par rapport à 2023 alors qu'il avait considérablement augmenté en 2023 de 37.98 % par rapport à 2022, l'augmentation était de 5.38 % entre 2021 et 2022.

En 2024, ces dépenses représentent 7.64 % des dépenses réelles de fonctionnement (9.02 % en 2023).

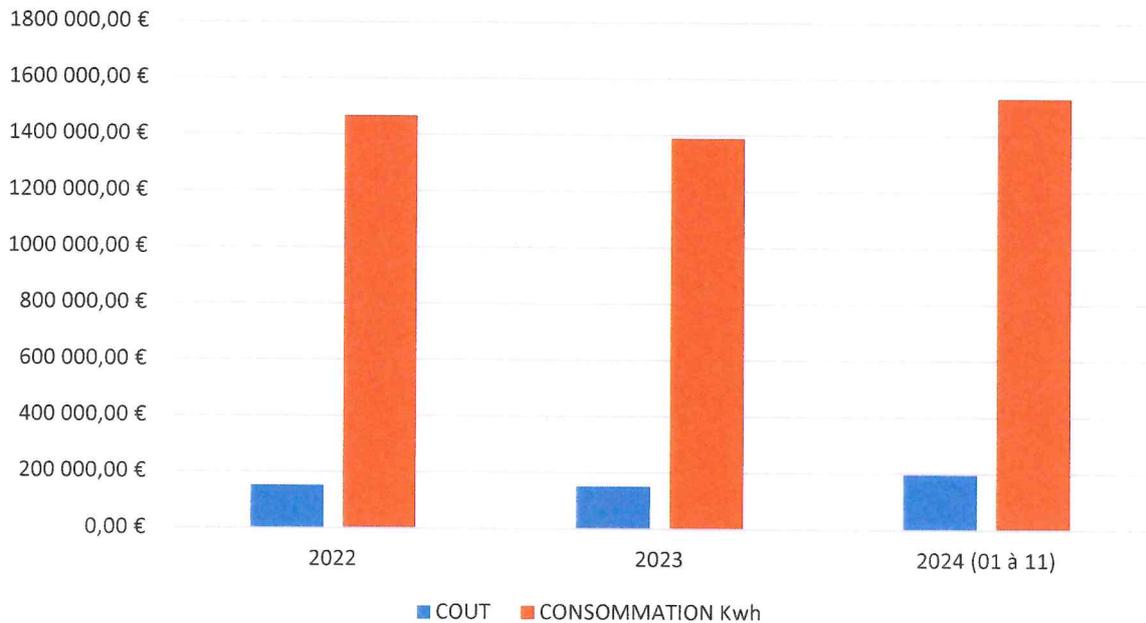
En 2024, bien que la dépense régresse, elle reste néanmoins de 435 909 €, en diminution de 13.5 % par rapport à 2023 alors qu'elle avait fortement augmenté de 37.98 % en 2023 par rapport à 2022.

évolution du poste de dépenses ENERGIE



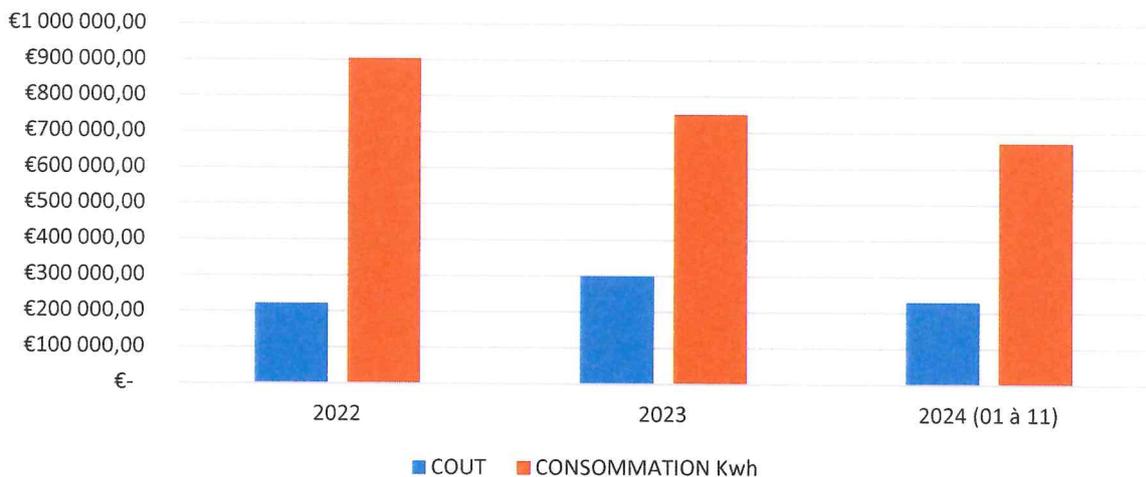
Analytiquement, Les consommations de gaz 2024 comparées à 2023 augmentent de 10.39 % alors qu'elles avaient réduites de 5.40% en 2023 par rapport à 2022. Le coût de ces consommations augmente de 29.91 % en 2024 alors qu'il se stabilisait à -0.55% en 2023. Le COSEC reste le plus fort consommateur de gaz avec 29.40 % de la consommation totale, le groupe scolaire Félix Midy et la Mairie arrivent ensuite avec respectivement 18.07 % et 13.92 % de la consommation totale.

CONSOMMATION GAZ



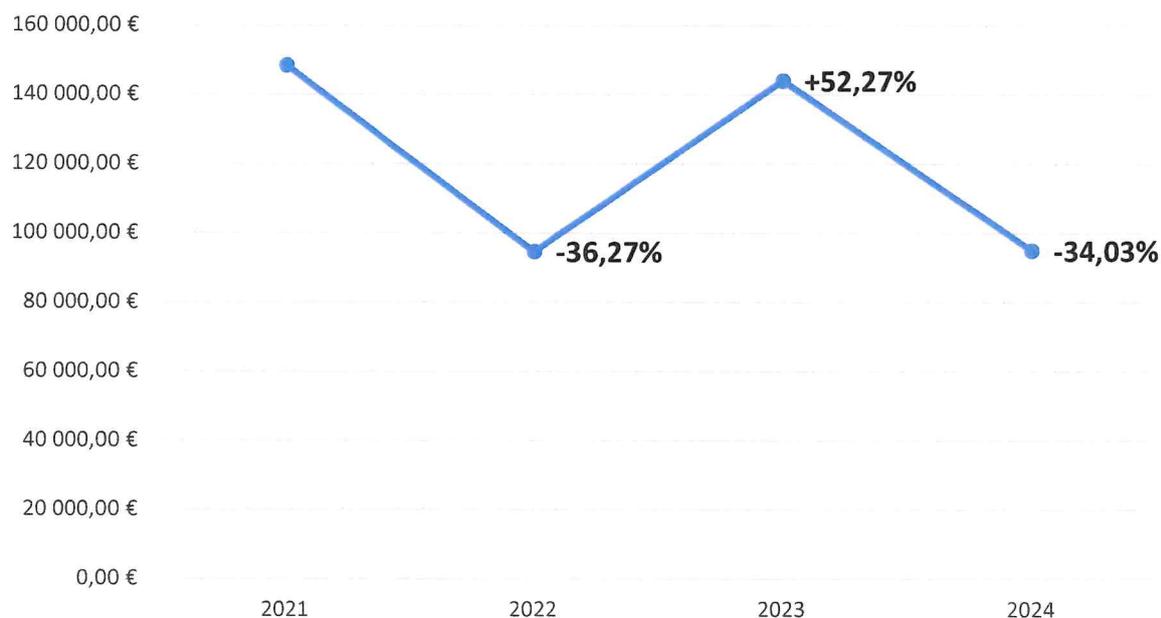
Analytiquement, les consommations et les coûts d'électricité se réduisent en 2024, elles avaient été réduites de 18.06 % en 2023 par rapport à 2022 alors que les coûts avaient augmenté de 43.48 %.

CONSOMMATION ELECTRICITE



Malgré les mesures prises pour réduire nos consommations, les prix restent élevés c'est pourquoi pour 2025, d'autres mesures seront prioritaires. Ainsi le passage de l'Eclairage public au 100% led sur tout le territoire de la commune sera effectif avant la fin de l'année.

évolution du poste de dépenses éclairage public



La baisse du poste de dépense concernant l'éclairage public résulte du choix en période d'explosion des coûts d'éteindre temporairement un point lumineux sur deux (depuis fin 2022) mais également du passage de l'éclairage des bâtiments publics en led à partir de septembre 2023 et du passage de l'éclairage du stade en led depuis janvier 2024. Ces efforts permettent par ailleurs d'absorber les nouveaux points lumineux mis en place fin 2023 au carrefour de la justice, allée du Bataclan ainsi que l'esplanade Marie et Mathias.

Pour 2025, les efforts se poursuivent avec la décision du passage au 100% Led sur tout le territoire de la commune qui permettra de laisser allumer tous les points lumineux tout en réalisant des économies.

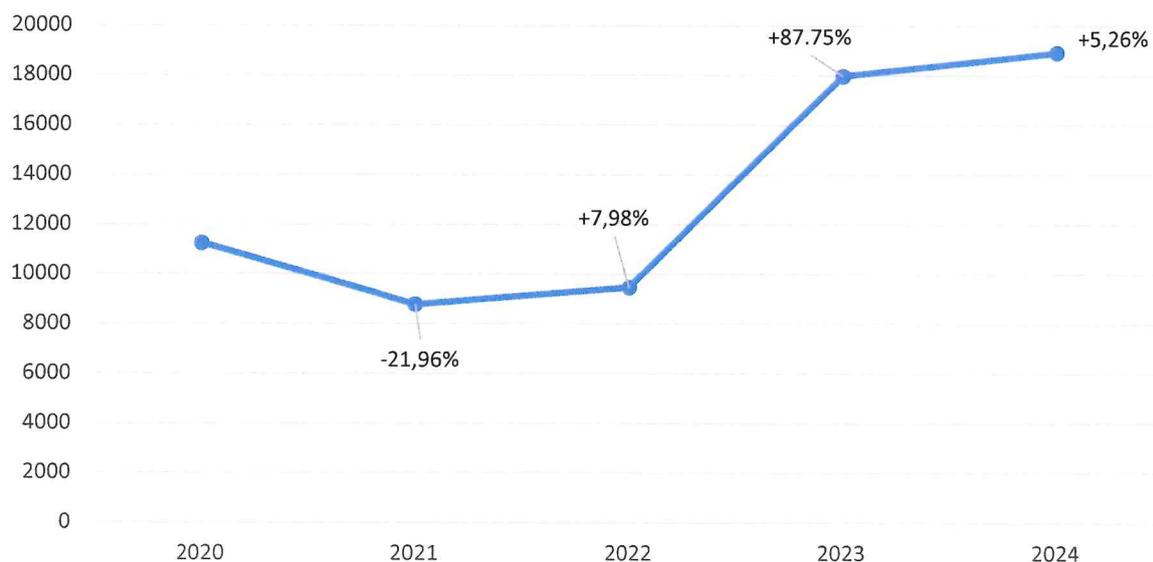
Néanmoins avec la réforme du prix de l'électricité (présentée page 9) prévue pour janvier 2026, les efforts de la commune devront se poursuivre sur du long terme. La fin annoncée du mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) pourrait entraîner une hausse significative des factures.

L'eau

En 2024, le poste de dépense de l'eau augmente de 5.26 % par rapport à 2023 après avoir augmenté de 87.75 % en 2023. L'augmentation en 2023 avait été exponentielle en raison de plusieurs fuites mais également par la remise en service de l'arrosage du terrain vert. Les écoles et les salles de sports avaient enregistré également une forte hausse.

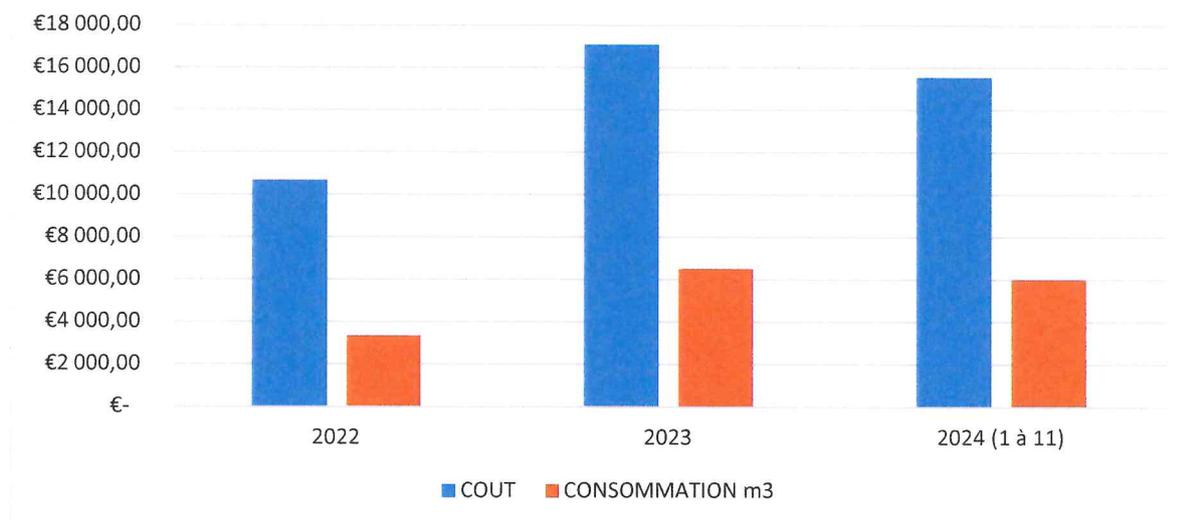
Ces dépenses représentent 0.33 % des dépenses réelles de fonctionnement (0.32 % en 2023).

évolution du poste de dépense EAU



En 2024, analytiquement, les consommations sont en légère diminution. Hormis une fuite de canalisation au COSEC, qui a pu être réglée en février, constat est fait d'une surconsommation pour les fête foraine et cirque.

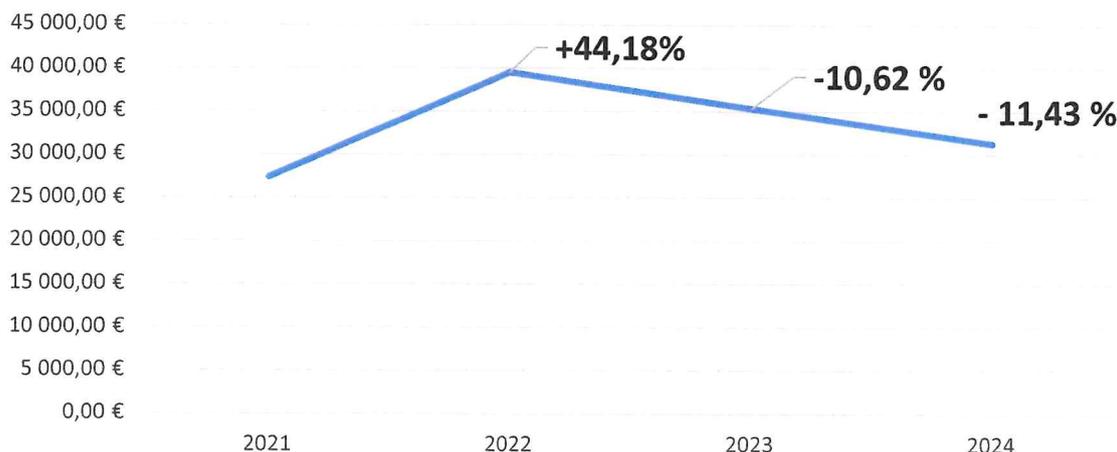
CONSOMMATION EAU



Les carburants

A l'instar de 2023, les tarifs des carburants se sont stabilisés en 2024. Ainsi nous enregistrons une diminution du poste des dépenses de 11.43 % par rapport à 2023.

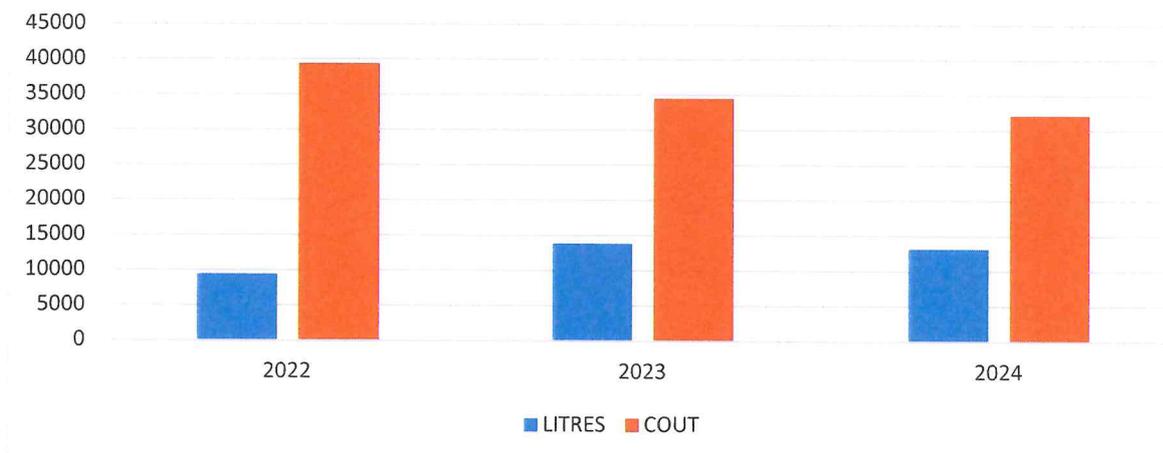
EVOLUTION DU POSTE DES DEPENSES DE CARBURANTS



Analytiquement, en 2024 les consommations en carburant ont diminué de 3.45% représentant une diminution des coûts de 8.19 %, après une augmentation de 13.43 % des consommations en 2023 qui représentaient une diminution des coûts de 11.11% par rapport à 2022.

En 2024, le nombre de litres consommé par le parc automobile (hors citerne) diminue de 4.84 % alors qu'il avait progressé de 47.08 % en 2023. La progression 2023 s'enregistrait en regard de la forte part qu'avait représenté le remplissage de la citerne en 2022 (43.09% des consommations) alors qu'en 2023 et 2024, il ne représente respectivement que 29.53% et 28.50 %.

CONSOMMATION CARBURANT (hors citerne)



En 2024, un nouveau véhicule de police municipale est venu compléter le parc automobile de la commune. Aucune incidence sur la consommation en carburant puisque le choix s'est porté sur un véhicule électrique.

Pour 2025, deux autres véhicules rejoindront le parc communal, d'une part l'acquisition du véhicule frigorifique du CCAS et d'autre part la récupération du camion-citerne des Pompiers.

Les assurances

Lors de l'échéance à fin 2023 de nos contrats d'assurance, l'inquiétude avait été forte de voir exploser nos dépenses comme nombre de communes en témoignaient, conséquence des émeutes et des intempéries climatiques. Notre commune n'a heureusement pas été touchée par ces sinistralités et pour autant la solidarité nationale restait la ligne de conduite des assureurs.

Dans le cadre des négociations des couvertures du parc automobile, de l'immobilier, de notre responsabilité, du statutaire, du cyber risques, etc... nous étions parvenus à ne pas subir une augmentation des cotisations annuelles. La contrepartie n'était pas neutre puisque les montants des franchises quant à elles, explosaient et prenaient des dimensions difficilement compréhensibles. Par conséquent, la commune a fait le choix de ne pas avoir recours à l'assureur en autogérant les petits sinistres aux fins de ne pas subir le paiement des franchises. Ainsi, en 2024, 7 sinistres ont été autogérés pour un total de 4 900 € à la charge de la commune.

Pour 2025, la cotisation annuelle de notre assurance dommages aux biens passe de 44 700 € à 52 600 €, soit une très forte augmentation de 17.63 %. Les motifs avancés par l'assureur sont la survenance des phénomènes météorologiques intenses pour lesquels les pouvoirs publics ont décidé d'augmenter le financement des catastrophes naturelles de 12 à 20% et renforcer la capacité du pays à venir en aide aux sinistrés.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante augmentent de 22.04 % en 2024, alors que les charges générales diminuent de 3.66 %.

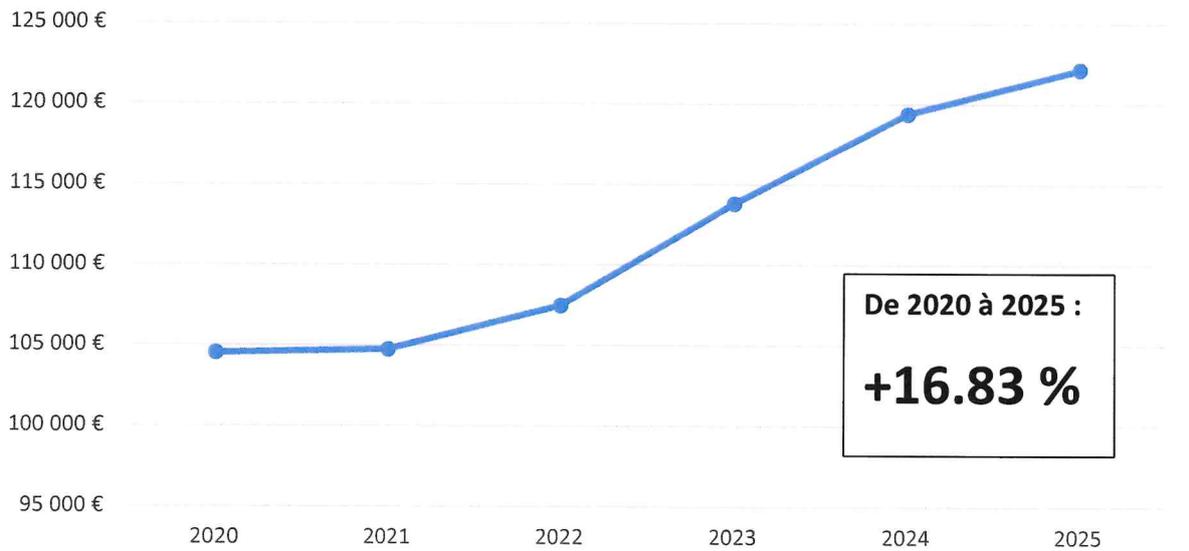
Les charges courantes représentent 11.44 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 10.22 % en 2023 et 15.91% en 2022.

Certains postes de dépenses ont été impactés en 2024, les droits d'utilisation informatique ont plus que doublé passant de 11 400 € en 2023 à 24 500 € en 2024, les subventions aux associations ont progressé de 2.41 % et une enveloppe de 70000€ a été mobilisée pour alimenter le budget annexe du clos du Rucher, des travaux supplémentaires étant nécessaires.

Par ailleurs, la contribution communale à la fourrière du SIVU joli bois, qui a pour mission de prendre en charge, garder et soigner les animaux errants, saisis ou blessés, a augmenté de 7.81 % par rapport à 2023. Cette contribution calculée par rapport au nombre d'habitant est passée à 7 570 € en 2024.

Notre participation au service incendie augmente chaque année. Notre principale contribution est celle versée au service incendie SDIS. Pour 2025, elle est fixée à 122 139 € par le Département de la Moselle, en augmentation de 2.30 % (après une progression de 4.90 % en 2024, 5.90 % en 2023 et 2.60 % en 2022). Depuis 2020, cette dépense a augmenté de 16.83 %. En 2024, elle représente 2.09 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (2.14 % en 2023).

SERVICE INCENDIE



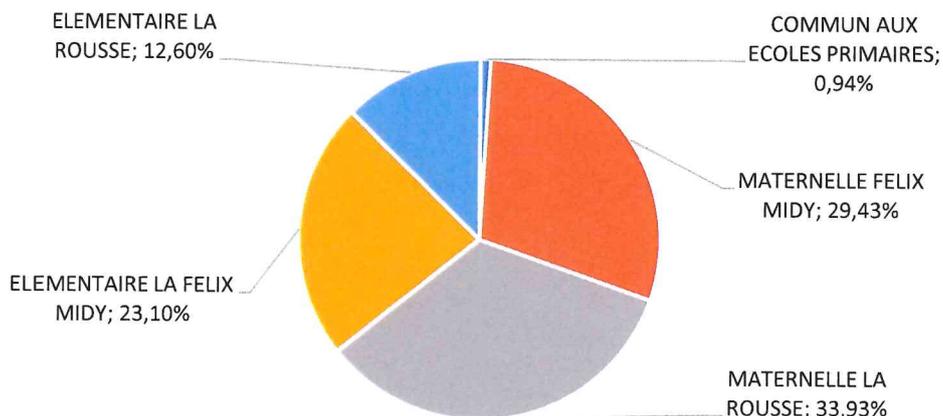
9 - LES ECOLES

En vertu du principe de gratuité scolaire, la commune finance la vie scolaire des écoliers à travers l'achat des fournitures scolaires (Seul le cartable et la trousse restent à la charge des parents). Elle finance également les équipements et les mobiliers des écoles, les sorties piscines et les sorties pédagogiques, le fonctionnement et l'entretien des bâtiments. Toutes les classes élémentaires sont équipés de tableaux numériques.

En 2025, la commune équipera les 19 classes des écoles élémentaires Félix Midy et la Rousse de nouveaux équipements numériques. Les TBI (tableau blanc interactif) installés il y a 5 ans présentent déjà un niveau d'obsolescence, les vidéoprojecteurs étant en fin de vie, seront remplacés par des ENI (écran numérique interactif). Ces écrans tactiles représentent une dépense évaluée à environ 90 000€ pour laquelle le département de la Moselle apportera un soutien financier.

Le coût de fonctionnement des écoles communales est en diminution en 2024 de 13.04% par rapport à 2023 (après une augmentation de 11.98 % en 2023 par rapport à 2022). Le coût de fonctionnement s'élève à 423 606 € (487 123 € en 2023) et représentent 7.43 % des dépenses réelles de fonctionnement (8.72 % en 2023 et 8.06% en 2022).

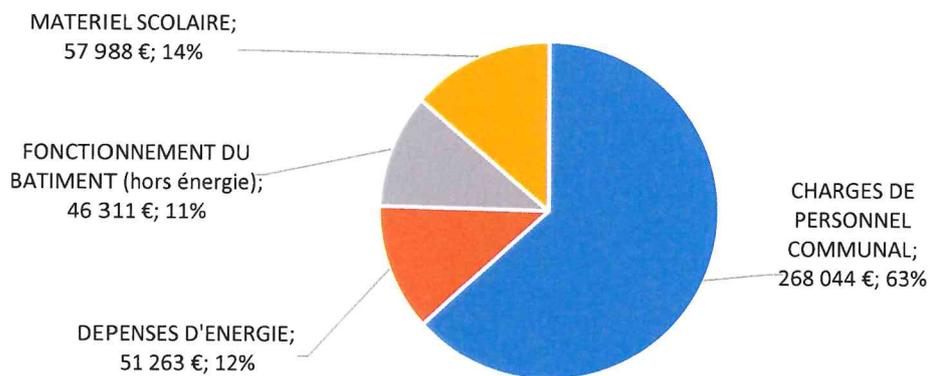
LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES COMMUNALES 2024 : 423 606 €



Les dépenses sont en diminution en raison de la baisse du poste énergie (gaz et électricité) qui s'élèvent à 51 263 € en 2024 contre 83 357 € en 2023, soit une réduction de 38.50 %.

Les dépenses énergie des écoles primaires correspondent à 11.76 % de la dépense énergie de la commune pour 2024, elles représentaient 16.54 % en 2023.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLE COMMUNALES EN 2024



Les charges de personnel communal, le matériel scolaire et les dépenses d'énergie représentent respectivement 63 %, 14 % et 12 % des dépenses de fonctionnement des écoles communales. Les 11 % restant concernent les dépenses courantes comme l'eau, l'entretien...

Par ailleurs, la commune a réalisé des dépenses de mobilier à hauteur de 4 700 € pour l'ensemble des écoles primaires et maternelles.

Le coût de fonctionnement moyen par élève est de 653 € en 2024, contre 754 € en 2023 et 648 € en 2022.

Au titre de la rentrée scolaire 2024/2025, on compte 1 088 élèves scolarisés : 649 en primaire (215 en maternelle, 434 en élémentaire) et 439 au collège.

ECOLES PRIMAIRES FELIX MIDY ET LA ROUSSE	Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2023/2024	Année scolaire 2024/2025
ECOLES MATERNELLES	216 ELEVES	197 ELEVES	215 ELEVES
ECOLES ELEMENTAIRES	455 ELEVES	457 ELEVES	434 ELEVES
TOTAL	649 ELEVES	654 ELEVES	649 ELEVES

L'augmentation du nombre de collégiens (12 % d'augmentation depuis 2022) a nécessité la création d'une classe supplémentaire de 6^{ème} pour répondre à cette hausse. Pour la rentrée 2025 et pour la 5^{ème} année consécutive, la municipalité récompensera les élèves de la commune entrant en 6^{ème} au collège les Gaudinettes par la remise de calculatrices. Ils étaient 89 élèves concernés lors de la rentrée 2024.

10 - LE PERISCOLAIRE ET LA CANTINE SCOLAIRE

Le coût du service périscolaire (hors frais de fonctionnement des bâtiments) en 2024 est de 742 819 € dont celui des ALSH 48 043 € soit au total 13.01 % des dépenses réelles de fonctionnement (12.67% en 2023). Le coût du service est en augmentation de 4.69 % par rapport à 2023.

Les recettes compensent les dépenses à hauteur de 77.50 % en 2024 (74.59 % en 2023) ainsi le reste à charge pour la commune est de 167 102 €, il était de 180 320 € en 2023. La part de la commune est ainsi en diminution de 7.28 %.

Les dépenses réalisées pour le fonctionnement du bâtiment de la cantine scolaire (hors dépenses de restauration) s'élèvent à 31 146 € (dont 85.41 % au titre des dépenses d'énergie) soit une diminution de près de la moitié par rapport à 2023 lesquelles étaient de 63 276 € (dont 78.87 % au titre des dépenses d'énergie). Le coût du personnel s'élèvent à 111 745 € soit 3.56 % des charges de personnel communal, en légère diminution par rapport à 2023, lequel était de 126 888 € et représentait 4.15 % des charges de personnel communal. Le cout de fonctionnement de la cantine

scolaire (hors dépenses des repas) en 2024 est de 142 888 € (190 164 € en 2023) soit une diminution de 24.86 %.

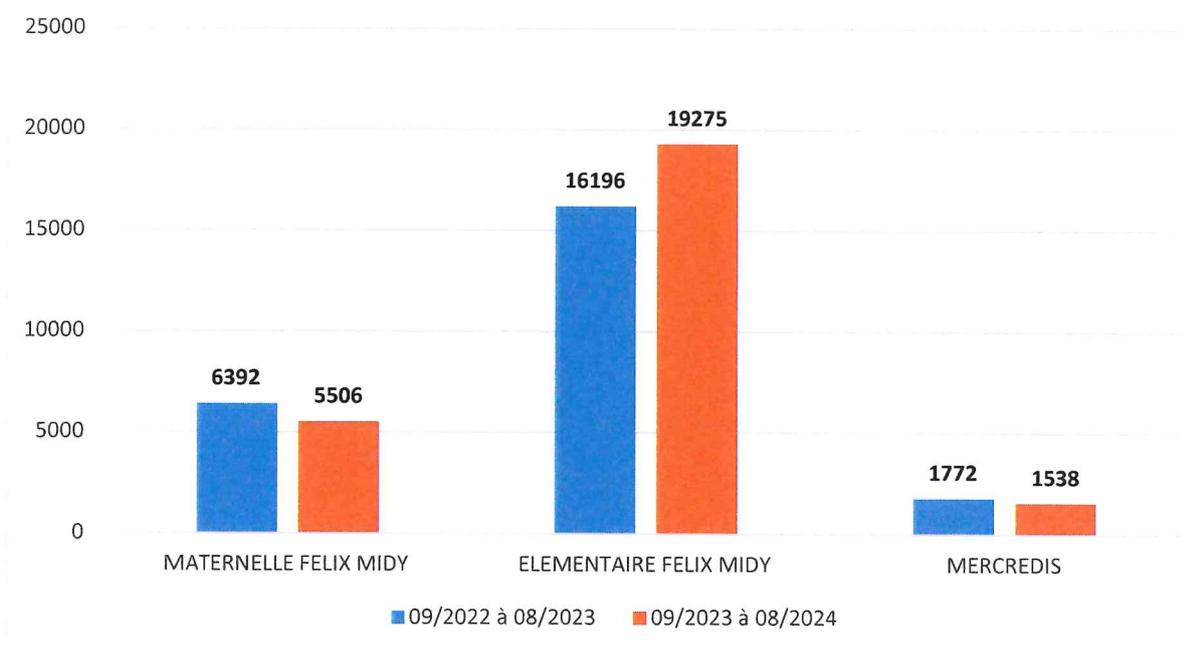
S'agissant des repas des collégiens, les recettes des familles et la participation du Conseil Départemental de la Moselle compensent en 2024 la dépense communale à hauteur de 85 % (tenant compte des frais d'alimentation et des charges de fonctionnement liées au bâtiment et aux personnels).

Pour l'année scolaire 2024/2025, on compte 237 élèves fréquentant la cantine sur les 438 collégiens. Ils étaient pour l'année scolaire 2023/2024, 234 élèves fréquentant la cantine sur 401 collégiens.

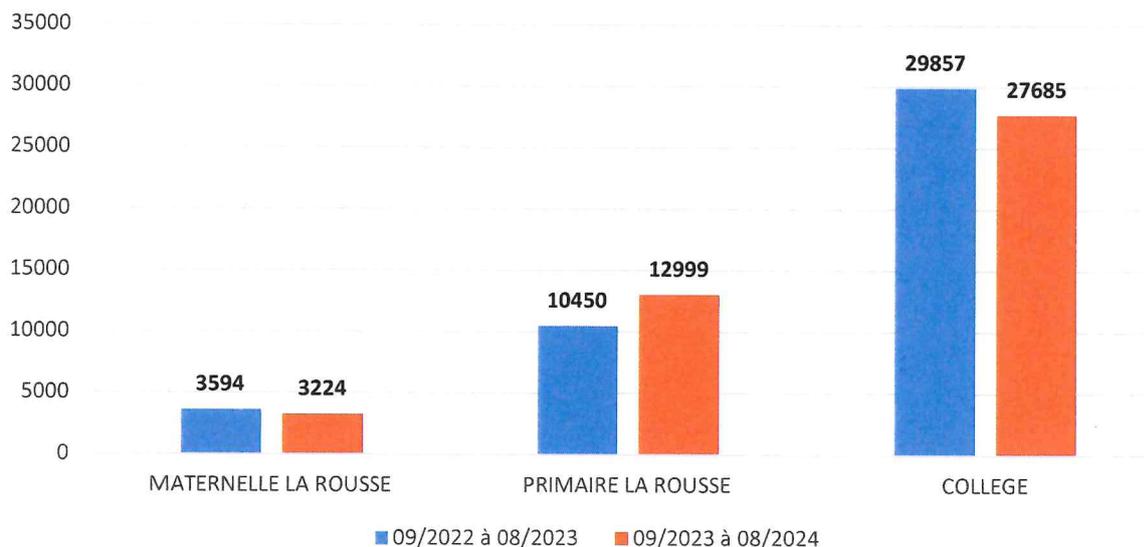
Sur la période scolaire et extrascolaire allant de septembre 2023 à août 2024, le nombre de repas servis dans les cantines de la commune est de 70 227 en progression de 2.88 % par rapport à la période 2022/2023.

Nombre de repas	09/2022 à 08/2023	09/2023 à 08/2024
CANTINE SCOLAIRE	43 901	43 908
CANTINE LA RUCHE	24 360	26 319
TOTAL	68 261	70 227

NOMBRE DE REPAS A LA CANTINE LA RUCHE

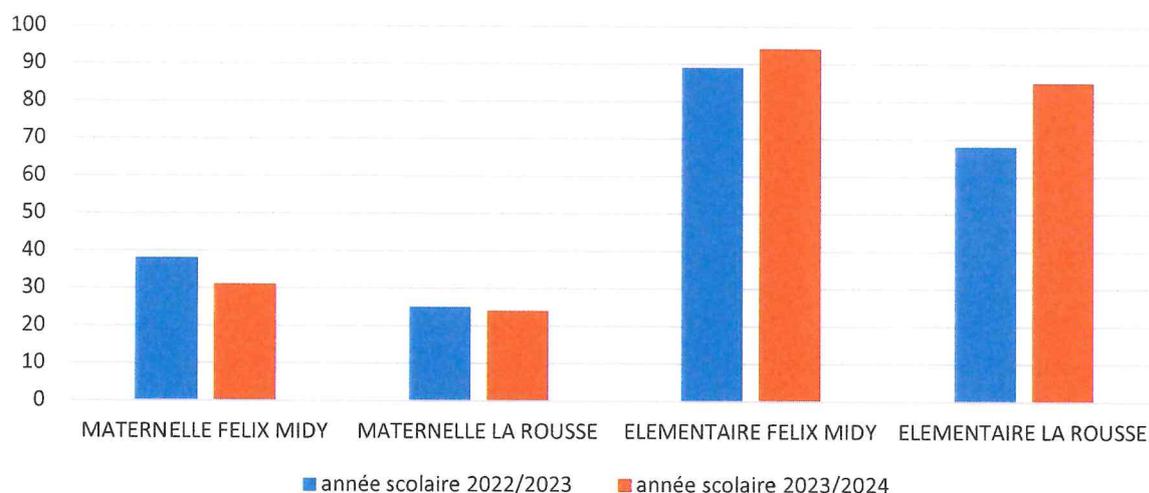


NOMBRE DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE



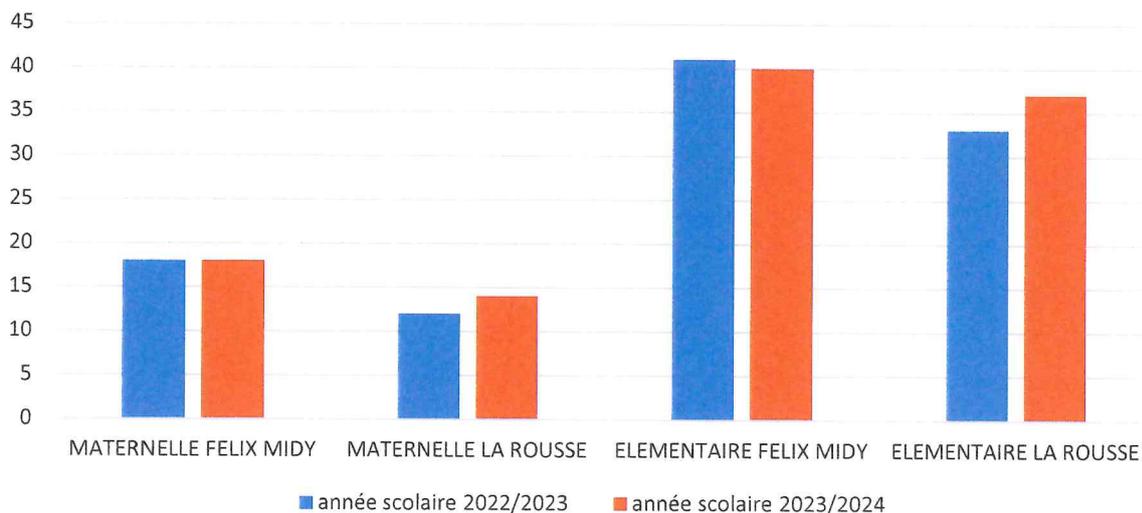
Parmi les 27 685 repas servis pour le collège : 24 907 repas concernent les collégiens, 623 concernent les accompagnateurs, et 2155 concernent l'IME (dont 326 pour leurs encadrants).

RESTAURATION SCOLAIRE EFFECTIF MOYEN / MOIS



46.97 % des enfants scolarisés à Marange-Silvange soit **511 élèves sont pris en charge pour le repas de midi**. Ils sont 390 enfants pris en charge chaque midi à la cantine scolaire et 121 à la cantine La Ruche.

PERISCOLAIRE DU SOIR EFFECTIF MOYEN / MOIS



Le service périscolaire accueille en moyenne sur ses deux sites (la Rousse et la Ruche) : 78 enfants au périscolaire du matin et 128 enfants au périscolaire du soir, 511 enfants prennent leur déjeuner dans les 2 cantines.

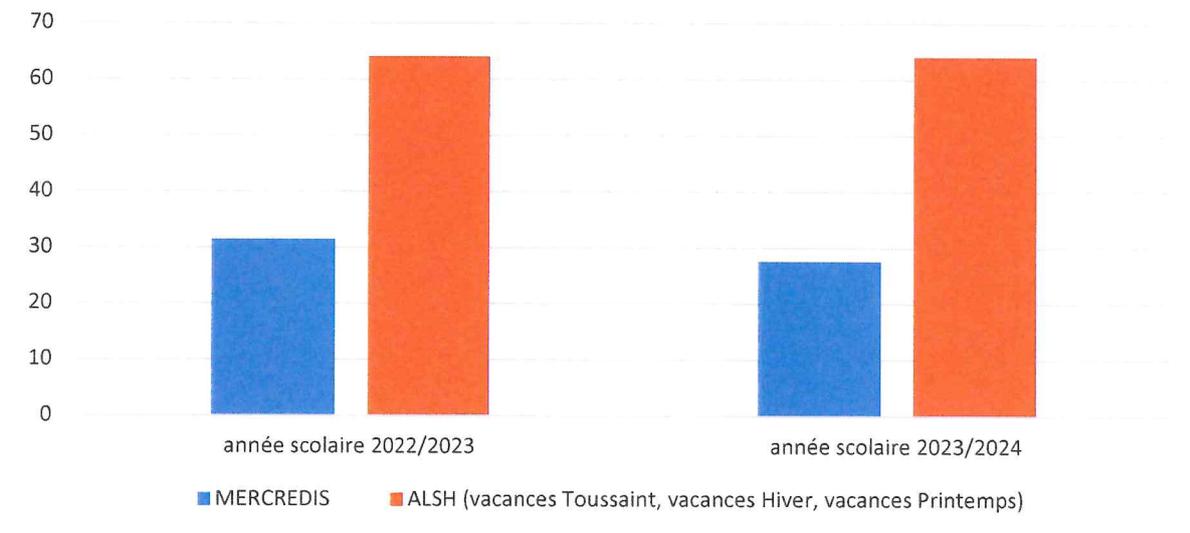
11 – LA JEUNESSE

« L'été des jeunes » fêtera sa 15^{ème} année cet été. Chaque année, des jeunes de la commune se retrouvent lors des activités de Moselle Jeunesse organisées par la commune en collaboration avec plusieurs intervenants, associations, bénévoles et professionnels. L'été 2024 a réuni 94 jeunes de 9 à 16 ans. Les nouvelles activités proposées (sorties à Pokeyland et à la Cueillette de Peltre, balade en forêt, hockey sur gazon, intervention des pompiers, graff, pistolet laser, pétanque, création d'un dessin animé) ont complétées celles habituellement au programme. Les jeunes ont par ailleurs réalisé « un magazine relatant leur été, consultable sur le site de la commune.

« Le centre de loisirs » fonctionnant pendant les vacances scolaires propose des activités très variées et toujours renouvelées pour les jeunes. Ainsi en 2024, ils ont pu voyager à travers différents univers au cours de l'été, inventer leur propre fête foraine, découvrir les animaux du monde, fêter le carnaval de rio et Noël dans les îles. 17 jeunes ont eu l'opportunité de participer au « projet cabane » encadrés par des intervenants du groupe Barouf et découvrir un programme de danse et musique. A l'issue de leurs entraînements quotidiens, ces jeunes ont offert un spectacle remarquable. Le centre de loisirs a également permis aux jeunes de bénéficier de sorties thématiques, un safari au zoo d'Amnéville et au parc de Sainte Croix, une détente à Atlantis, à l'accrobranche.....

Le programme pour 2025 s'annonce tout aussi prometteur.

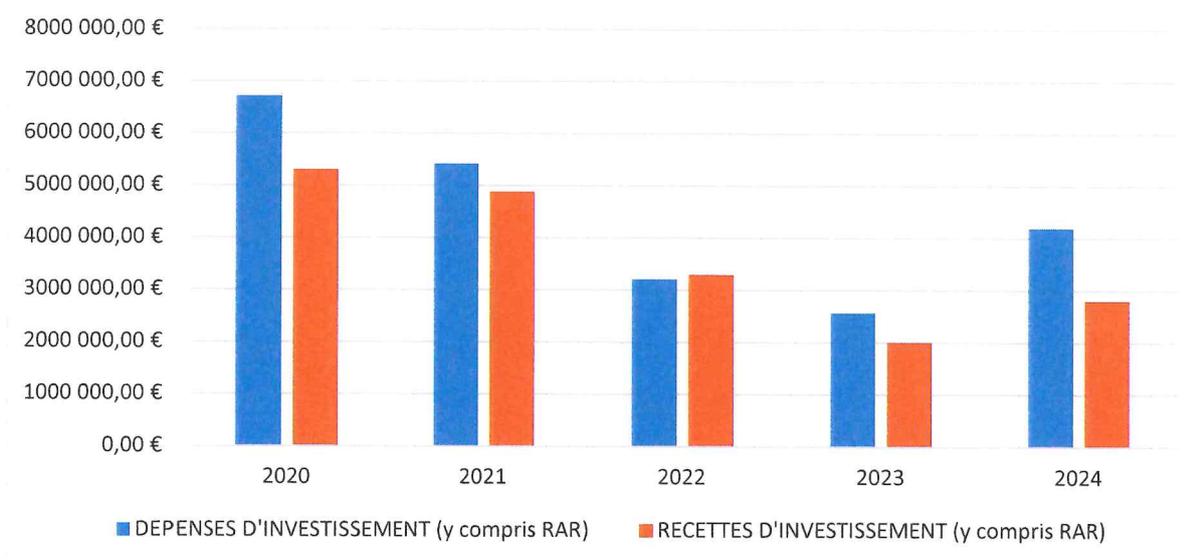
CENTRE DE LOISIRS EFFECTIF MOYEN / CYCLE



Relancée en 2024, l'action « ados » se poursuivra en 2025.

12 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

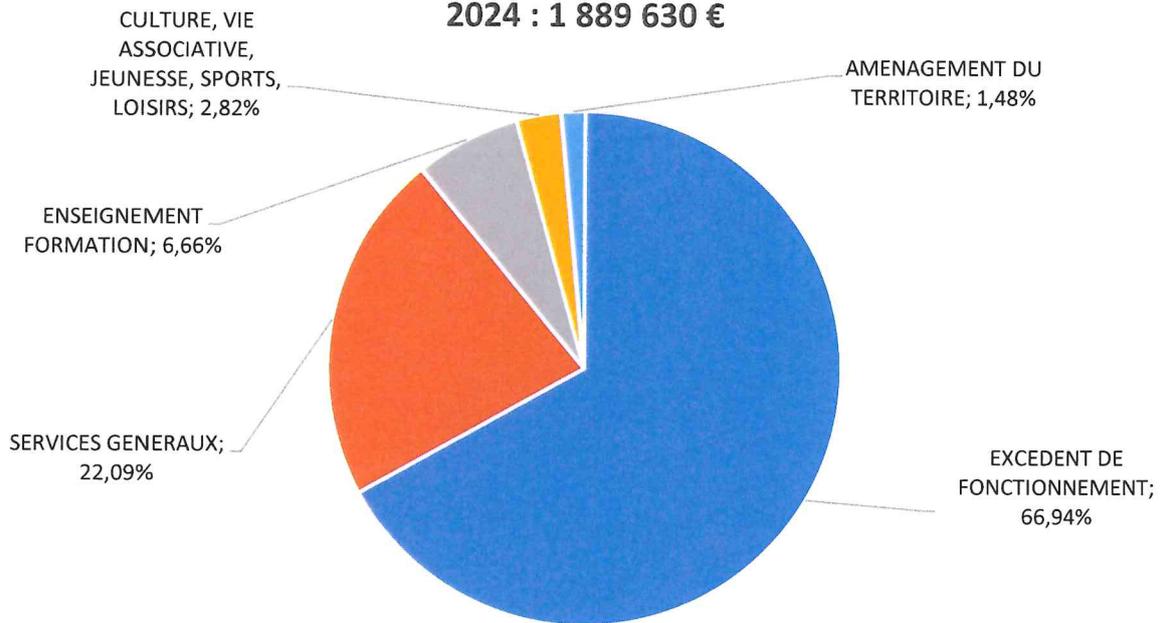
INVESTISSEMENT



Hors restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à 2 279 652 € alors que les recettes réelles s'élèvent à 1 889 630 € soit un déficit de 390 022 €.

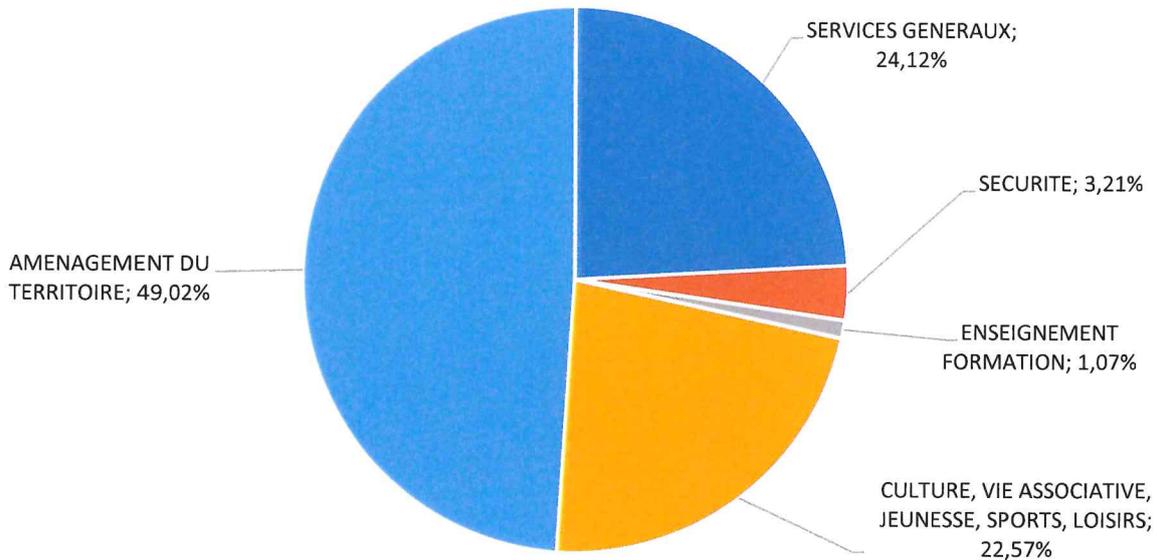
RECETTES FONCTIONNELLES REELLES D'INVESTISSEMENT

2024 : 1 889 630 €



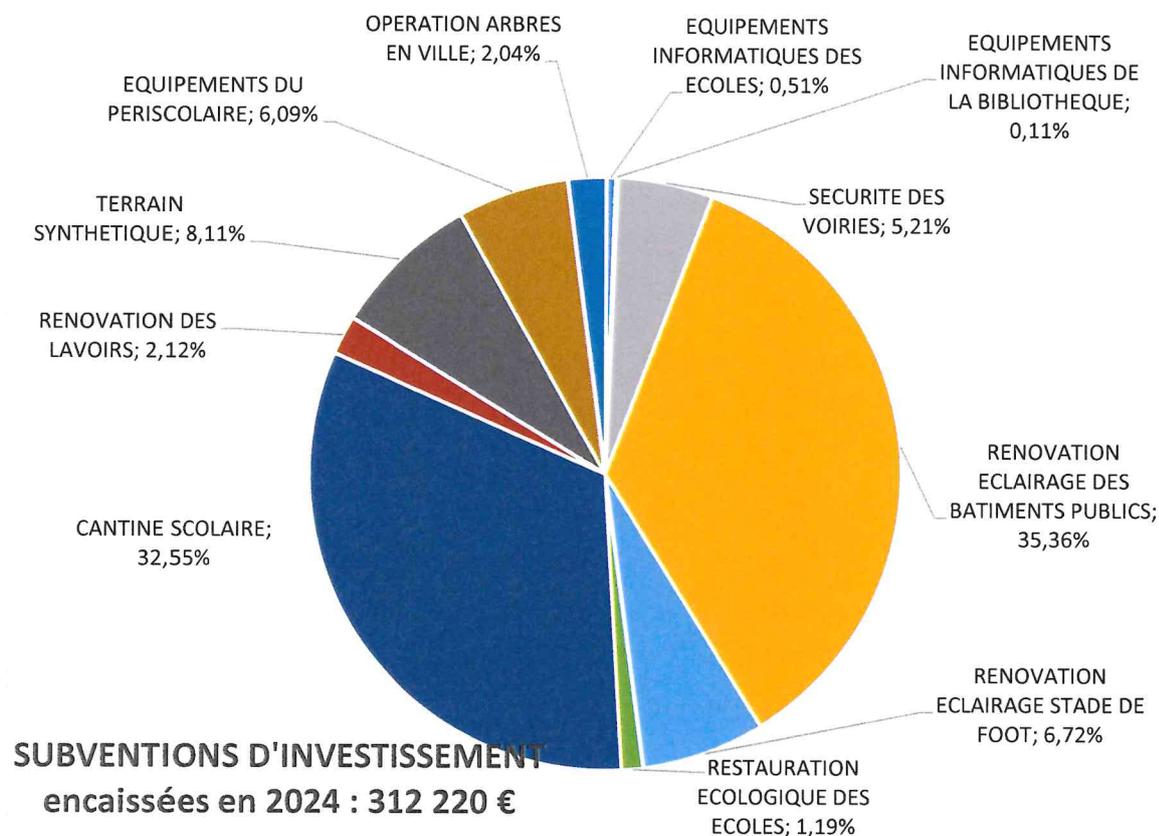
DEPENSES FONCTIONNELLES REELLES D'INVESTISSEMENT

2024 : 2 279 652 €

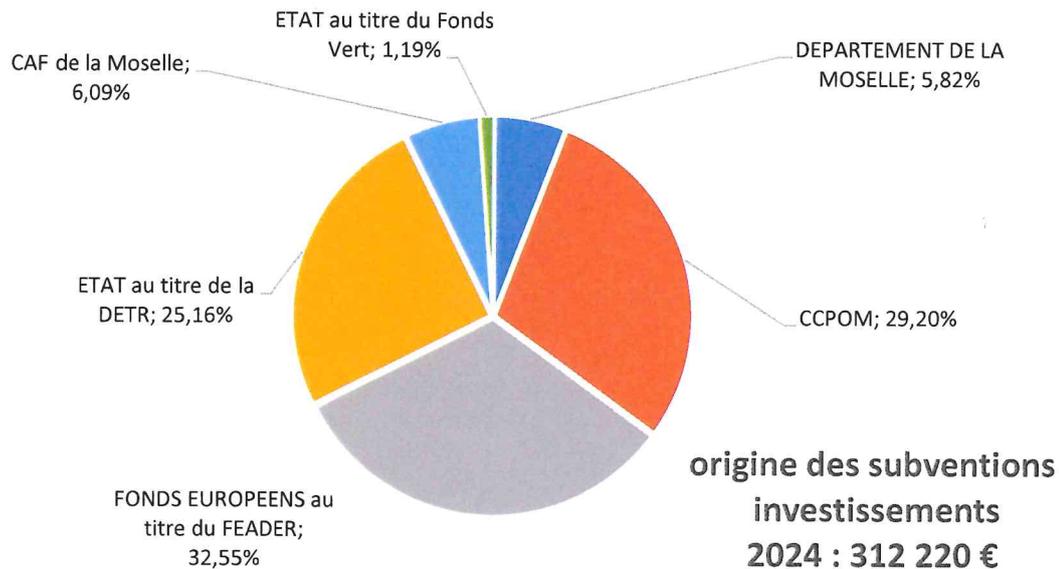


Les subventions d'investissement

Pour l'exercice 2024, en réponse à nos dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes publics, nous avons réalisé des encaissements pour 312 220 € (309 462 € en 2023) qui représentent 16.52 % de nos recettes réelles d'investissement (29.24 % en 2023).



Dans le cadre de la construction de la cantine scolaire, la dernière subvention a été encaissée, il s'agit d'une subvention de fonds européen de 101 625 €.



Les principales dépenses d'investissement hors restes à réaliser

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à 2 279 652 € (1 940 245 € en 2023) soit 28.54 % des dépenses totales réelles de la commune (25.78 % en 2023).

Pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Un montant de 287 800 € a été mobilisé sur les deux dernière années 2023 et 2024 pour le remplacement de l'éclairage par des LED dans tous les bâtiments communaux.

Pour le sport

La rénovation du terrain synthétique était une priorité pour 2024. Le coût total des travaux s'est élevé à 445 500 €. Ce montant inclu le raccordement à la fibre optique du réseau de vidéoprotection. Les subventions ont été de 46 306 €.

Pour Noël

Le sentier des lanternes qui fait chaque année le plaisir des petits et des grands a été enrichis, une enveloppe de 37 800 € y a été mobilisée en 2024.

Pour le patrimoine

Un montant de 42 700 € a été dépensé pour la réhabilitation des lavoirs, les travaux se termineront en 2025.

Pour la sécurité

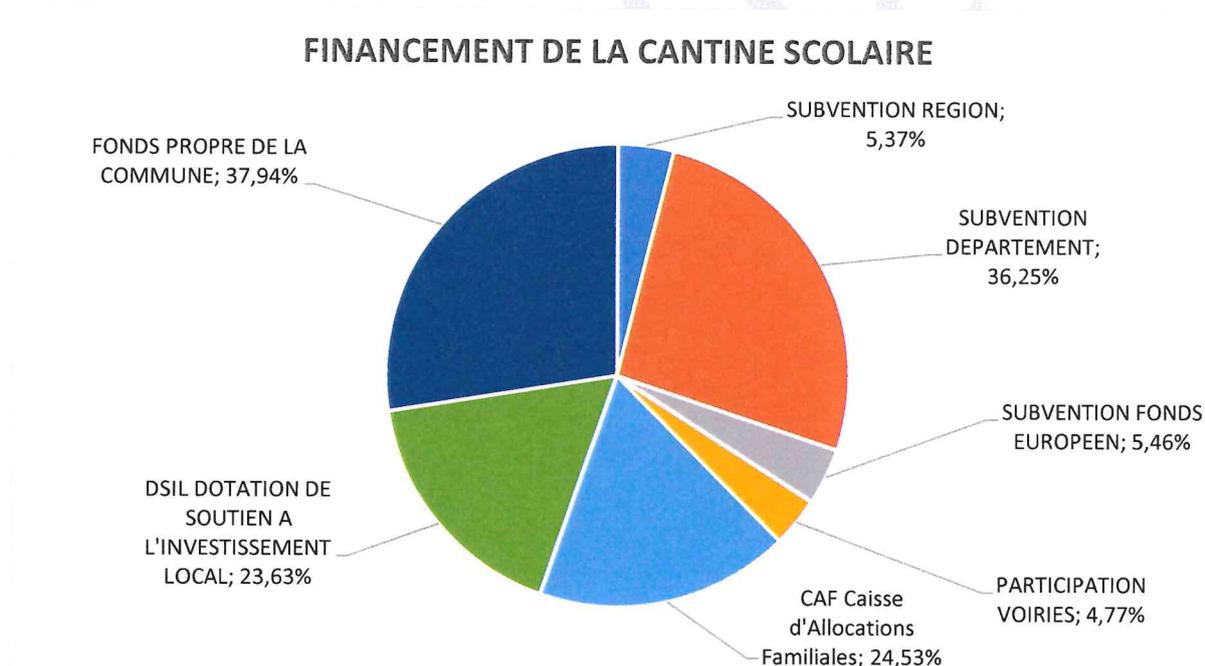
Les installations de vidéoprotection ont représentées une dépense de 23 150 €.

Pour les voiries

Chaque année, la commune consacre une part importante de son budget d'investissement pour les voiries communales. Ainsi en 2024, le montant réalisé est de près de 341 000 € auquel se rajoute 105 000 € pour les installations d'éclairage public.

Les opérations de programme pluriannuel

Pour la construction de la **cantine scolaire** et ses équipements, une autorisation de programme de 3 000 000 € avait été voté en 2019. A fin 2024, Les dépenses s'élèvent à 2 994 024 € et un petit reste à réaliser de 5 976 € devra être confirmé en 2025. La dernière subvention obtenue a été enregistrée en 2024. Le coût pour la commune est de 1 138 120 € soit 37.94 % du coût total.



Pour les gros travaux programmés pour le **cœur de quartier de Marange**, une autorisation de programme de 3 800 000 € a été votée en 2024. Le bilan à fin 2024 représente des dépenses réalisées à hauteur de 546 450 €. S'agissant des recettes, nos demandes de subventions sont en cours et les notifications sont attendues en 2025.

Pour l'opération **cœur de quartier de Silvange**, une autorisation de programme de 2 800 000 € a été votée en 2024. Les dépenses enregistrées en 2024 sont de 1 300€ et une dépense de 22 915 € avait déjà été réalisée en 2023 au titre des études. Les travaux commenceront en 2025 comme détaillé dans les priorités de l'année.

13 – LE VERDISSEMENT DU BUDGET 2024

Les compétences qu'exercent les collectivités territoriales (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

La loi de finances pour 2024, dont les modalités d'application ont été précisées par un décret du 16 juillet 2024, a introduit une nouvelle annexe au compte administratif (ou Compte Financier Unique 2024 le cas échéant) ainsi qu'au Budget Primitif 2025 dite annexe environnementale des collectivités locales, afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et la transition écologique, et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Conformément au Décret du 16 juillet 2024, pour répondre aux « objectifs de transition écologique », les collectivités territoriales devront réaliser une analyse de l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement, selon 6 axes issus du règlement européen, à savoir :

« Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative. »

Synthèse du bilan financier des investissements réalisés en 2024 à Marange-Silvange
au titre de

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La rénovation énergétique de l'ancien bâtiment de la poste a été entreprise en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- Changement des menuiseries extérieures : 43 372,57 € TTC
- Isolation intérieure et faux plafonds : 26 319,16 € TTC
- Chauffage / ventilation : 21 335,46 € TTC

Végétalisation d'espaces communaux : 3 268,23€ TTC

- zone humide
- rue Schweitzer
- Rond-point VR52
- place Mendès France
- arbres fruitiers à Silvange

En faveur de la mobilité durable :

**Acquisition d'un véhicule électrique pour le service de
Police municipale : 37 503 € TTC**

14 – LES PROJETS PRIORITAIRES POUR 2025

En 2024, les priorités de travail se sont articulées autour du démarrage des grands projets intitulés « Cœur de quartier de Marange » et « Cœur de quartier de Silvange ». Ces projets et bien d'autres tout aussi importants mobiliseront les finances et les équipes municipales pour les 3 années à venir. Les projets pour 2025 ont un niveau de priorité identique, ils vous sont donc présentés successivement.

L'OPERATION CŒUR DE QUARTIER DE MARANGE

Les aménagements de la place Mendès France sont majoritairement achevés, parmi eux : l'installation de nouveaux jeux pour les enfants, un site d'équipements de fitness, la création d'un boulo-drome, d'un chemin piétonnier, l'installation de mobilier urbain, de tables de pique-nique, la mise à disposition d'une fontaine d'eau potable, la réalisation d'une fresque murale par les jeunes de la commune... Le site est dorénavant sécurisé par 2 caméras de vidéoprotection. Dès début 2025, des plantations supplémentaires, l'installation de deux tables de ping pong et la création d'un espace de spectacle de plein air de type « agora » viendront compléter ces aménagements.

Les aménagements de la place Mendès France contribuent fortement à embellir le quartier, à le rendre plus plaisant et fonctionnel tant pour les petits que pour les grands.

Un stationnement à bus et de **nouveaux abris bus** ont été installés Rue de la République pour finaliser le réaménagement du stationnement des bus et des parkings. Début 2025, des gabions seront installés pour sécuriser la place. Les enfants pourront se rendre aux arrêts de bus en toute sécurité depuis les écoles en passant par la place Mendès France.

Le parking de la Rue du Printemps a été réaménagé en stationnement en épis. Une quinzaine de places est disponible en zone bleue pour éviter les voitures ventouses. Le marquage au sol est programmé début 2025.

La maison France Service en lieu et place de l'ancienne poste pourrait ouvrir ses portes à partir d'avril ou mai prochain. Le bâtiment communal a bénéficié d'une importante rénovation énergétique ainsi que d'un ravalement de façade. Les escaliers extérieurs restent à être finaliser au printemps. La maison accueillera une agence « France Services » en partenariat avec la communauté de commune ainsi que notre seconde agence postale communale. Un local reste disponible, bénéficiant d'une entrée indépendante, il pourrait être loué à une activité commerciale ou de services.

Les travaux du parvis de la rue Auguste Migette sont programmés pour cet été. Le réaménagement piétonnier du parvis desservant le collège, le Coséc, le Dojo, la cantine scolaire et l'école élémentaire la Rousse permettra de sécuriser la circulation

des enfants sur le site. Le stationnement Rue Auguste Migette sera interdit depuis l'accès aux résidences La Rousse jusqu'à la Place Mendès France. La circulation de ce secteur sera limitée aux véhicules d'urgence et de service. L'espace central sera entièrement végétalisé, la plantation d'arbres sur toute la longueur du parvis apportera de la fraîcheur en été. Les réseaux aériens seront enfouis ce qui embellira visuellement l'espace. La vidéoprotection complètera la sécurisation du site.

La création d'un nouveau parking est parallèlement programmée pour cet été pour compenser la piétonnisation du parvis. Ce parking de 96 places occupera partiellement l'espace actuellement libre à l'arrière du COSEC et DOJO. Une voirie en sens unique sera aménagée permettant de desservir le parking. Les clôtures du DOJO et du COSEC seront déposées pour permettre la création de nouvelles places de stationnement, une dizaine de place pourra être aménagée en bataille accessible depuis la rue.

Un cheminement piéton sera aménagé depuis la sortie de l'école maternelle La Rousse jusqu'au niveau de l'espace piétonnier devant le périscolaire. Ce cheminement sera positionné entre le bâtiment du Cosec et le collège pour permettre la circulation en toute sécurité vers les différentes structures du site, et depuis les parkings. Une zone de dépose minute sera aménagée le long du cheminement afin de faciliter la dépose des enfants.

La création d'un terrain multisport à l'arrière du nouveau parking est prévue parmi tous ces travaux. Ce terrain ouvert à de multiples sports et pour tous les âges compensera très largement la suppression du city stade nécessaire lors de la construction de la cantine scolaire. Pour cela, une emprise foncière a été conservée disponible. Pour ne pas gêner le voisinage, il a été envisagé de l'aménager au nord du cheminement piéton. D'une surface de 14 X 30 m, il pourrait être complété d'une allée périphérique pour les spectateurs.

Le coût estimatif prévisionnel de l'ensemble de ces aménagements (schéma présenté en page 45) est de 1 545 380 € hors frais d'études, d'investigations complémentaires comme frais de topographie, études de sol, etc.

Une salle de sport à vocation essentiellement scolaire sera réalisée dans une seconde phase.

L'OPERATION CŒUR DE QUARTIER DE SILVANGE

L'aménagement du cœur de quartier de Silvange a pour objectif d'améliorer la fonctionnalité du quartier, la qualité et le cadre de vie, la sécurité des usagers. Il consiste en plusieurs chantiers qui débiteront en 2025, à savoir :

- La restructuration du **parking du groupe scolaire Félix Midy** aux fins d'augmenter la capacité du stationnement, de sécuriser l'interface entre les piétons et les véhicules, de prolonger le trottoir Rue Bernard Delforge jusqu'au foyer, de revoir l'accès notamment celui de l'école maternelle depuis le parking, de supprimer les stationnement entre le bâtiment La Ruche et la crèche et ainsi privilégier le parking existant en extrémité de l'Allée François La Pierre, d'avoir une réflexion sur le cheminement piéton pour créer un espace de rencontre.
- La **requalification de voirie** de la Rue des Pionniers avec reprise du carrefour avec la rue de l'amitié.
- **L'enfouissement des réseaux** aériens dans le cadre de la requalification de voirie de la Rue des Pionniers.
- Un **cheminement piéton** le long du parking avec une mise en place de mobilier urbain et des espaces végétalisés sur les côtés afin de séparer la circulation piétonne.
- Une **liaison piétonne** depuis le parking jusqu'à l'accès existant de l'école maternelle, accessible aux véhicules de secours.
- Un **nouveau cheminement** aménagé parallèlement à l'aire de jeu de l'école élémentaire pour permettre l'accès aux deux écoles.
- La **création d'un espace de rencontre** qui nécessitera de reculer le portail d'accès à l'école élémentaire pour le repositionner vers le bâtiment.
- La **création d'un espace végétalisée** en lieu et place des stationnements devant le bâtiment de La Ruche.

LA REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE NOS ECOLES et LA VEGETALISATION / RENATURATION DES COURS D'ECOLES

En 2024, des études ont été réalisées concernant la dé perméabilisation des cours d'école ainsi que leur végétalisation. Ces études ont été subventionnées dans le cadre du Fonds Vert. Les projets, dont l'évaluation des coûts est élevée, sont en cours de réflexion. Leur réalisation en tout ou partie est conditionnée par le niveau de subventions qui seront accordées.

LA SECURISATION DE LA RUE DES PIONNIERS ET DE LA RUE SAINT FRANCOIS

Après les quelques aménagements de sécurité qui ont été nécessaires de réaliser en 2024 en raison de la récurrence d'accident sur cet axe, de gros travaux sont programmés en 2025. Le SIEGVO syndicat des eaux interviendra dès février et concomitamment la route sera recalibrée depuis les écoles jusqu'au quartier de la Marjotée. Une étude complète de cet axe de circulation est en cours de réalisation entre le carrefour du vieux moulin et Seille Andennes.

LA SECURISATION RUE DE LA VALLEE

Le cabinet d'étude ACERE nous a accompagné aux fins d'étudier les meilleures solutions de sécurisation de cet axe très fréquenté par les habitants de notre commune, de Bronvaux et du Plateau. Des tests ont été lancés en 2024 et certaines expérimentations n'ont pas été concluantes. Les aménagements retenus pour leur efficacité pourront commencer en 2025 :

- Réfection du plateau surélevé au carrefour avec la rue de la Rousse,
- Réfection du plateau surélevé au carrefour avec la rue des Fondeurs, rue des Bouvreuils,
- Mise en place d'un plateau de carrefour avec la rue des Fleurs, chemin du Ford,
- Réfection des ronds-points d'accès au supermarché lidl et du plateau surélevé (sous réserve d'acquisition de foncier),
- Mise en place de feux tricolores intelligents au carrefour de la rue de la vallée avec le chemin de la forêt, au carrefour de la rue de la vallée avec la rue de Tessin, au carrefour de la rue de la vallée avec la rue du Printemps et l'impasse Rouge Fontaine,
- Dispositif de protection des passages piétons intermédiaires.

Et enfin, sur chacune de ces intersections, l'installation de caméras de vidéoprotection. L'objectif prioritaire est de sécuriser l'axe et ainsi mettre fin aux multiples incivilités.

LES TRAVAUX DE VOIRIES

Le programme des travaux de voiries pour 2025 concernera prioritairement l'Impasse Didier Leroy au Hameau de Bourgogne, la Rue de l'Eglise dans le vieux village, La Rue Jean Moulin dans le quartier des Kénins, la Rue des fleurs ou le chemin de la forêt à Ternel.

Par ailleurs, des travaux de voiries Rue de la Barge concerneront un aménagement du bout de la rue avec la réalisation d'une dizaine de places de parking ainsi que l'embellissement de l'espace qui rejoint la RD112F.

Une opération « programme de voiries 2025-2026 » de 600 000 € sera proposée dans le cadre du vote du budget.

LA RUE DE LA BARGE

La commercialisation des parcelles à bâtir le long de la rue de la Barge débute en 2025. 16 parcelles sont ainsi à vendre.

Aux fins de répondre au problème hydraulique lié au bassin versant du ruisseau « la Marjotée », la création d'un bassin de rétention est à l'étude avec la communauté de communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

L'ECLAIRAGE PUBLIC EN 100 % LED

Un budget conséquent sera mobilisé pour que notre éclairage public passe au 100% led d'ici à fin 2025. Une partie des éclairages avait déjà progressivement basculé en led néanmoins il reste environ 800 point lumineux au sodium ou halogènes. Dès lors, l'intégralité du réseau d'éclairage public sera rallumée. Le rétablissement de l'éclairage dans tous les quartiers, toutes les rues n'alourdira pas le coût de la consommation électrique puisque les évaluations du tout led s'établirait à environ 60% de la consommation de l'année 2021.

LA CREATION D'UNE ZONE DE LOISIRS A SILVANGE

Une étude a été réalisée en 2024 dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc de jeux à Silvange. L'étude géographique, géologique et hydraulique concernant la prospection de zones humides à partir d'investigations pédologiques et floristiques sur le site en bordure du bois l'abbé, à l'arrière des lotissements de l'Orée du Bois et du Hameau de Bourgogne, a conclu au classement en zone humide d'une grande partie de l'espace. Ces résultats compromettent le projet d'aménagement d'un pumtrack initialement envisagé. La création d'une zone de loisirs à Silvange reste néanmoins d'actualité et le choix d'un site approprié est en cours de réflexion.

LA REFECTION DE LA CHAPELLE DES VIGNES

Dans le cadre de notre politique de sauvegarde et de préservation du patrimoine, les lavoirs de la commune ont été restaurés en 2024 avec l'appui de la Fondation du Patrimoine. Ainsi le lavoir abreuvoir situé à l'angle des rues de la République, de la Fontaine et de la Chapelle qui date d'avant le XVII^{ème} siècle ainsi que le grand lavoir de la rue de la République qui date de 1890 et dont le bâti et la cuve sont en pierre de Jaumont ont été réhabilités et vont pouvoir s'intégrer dans un parcours historique et patrimonial.

Comme annoncé, des rénovations patrimoniales complémentaires sont au programme pour 2025. La chapelle des vignes, emblème patrimoniale de notre commune, sera mise à l'honneur, elle aura 150 ans cette année. Puisque entrée dans le patrimoine de la commune l'an dernier, les travaux peuvent enfin commencer. Ces travaux consisteront à une remise en état complète avec une réfection de la toiture et des maçonneries, une remise en peinture de la porte et remise en état des murs et escalier environnants. Un éclairage de la chapelle complétera. Dans ce cadre, le calvaire situé à proximité profitera d'un nettoyage.

LE DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Annoncé l'an dernier, ce projet sera d'actualité en 2025. Le monument sera déplacé depuis la place de l'Eglise pour une réinstallation près du parvis de la mairie. La réalisation d'une plateforme est nécessaire et l'occasion se prêtera au nettoyage complet du monument ainsi qu'au ravivement des gravures. La proximité d'une part avec le parking de la mairie facilitera le stationnement des participants aux commémorations lequel n'est pas sans difficulté dans le vieux village. La proximité d'autre part avec la mairie permettra l'organisation sur place des réceptions à l'issue des commémorations, l'absence de salle communale dans le vieux village obligeant à revenir en mairie.

LE NOUVEAU PLU plan local d'urbanisme

Le nouveau PLU est en cours de finalisation, il sera présenté au vote du conseil municipal cet été.

L'OPERATION « LA NATURE EN VILLE »

Notre commune a la volonté de préserver la biodiversité et donner toute son importance aux arbres. Le label commune nature obtenu en 2023 et un actuel travail de fond sur le plan de gestion différenciée des espaces communaux vont dans ce sens. De nombreux arbres, arbres fruitiers, arbustes et haies ont ainsi été plantés au sein de la commune. Il s'agit de nouvelles plantations et de renouvellement. Les arbres sont d'une grande richesse pour la santé et le bien-être. En plus d'agrémenter le paysage urbain, ils améliorent la qualité de l'air et rendent les milieux de vie plus sains, plus sécuritaires et plus conviviaux. Ils rafraichissent l'air ambiant, embellissent le paysage, encouragent la mobilité active. Deux zones humides feront l'objet d'une renaturation.

Ainsi, ont été réalisés en 2024 :

Plantation d'arbres et arbustes sur l'espace fitness Place Mendès France afin d'ombrager et d'intimiser l'espace pour constituer un milieu propice à la pratique sportive, ce qui favorise la santé et le bien être des citoyens.

Plantation d'arbres et arbres fruitiers à Seille Andennes (rue Mère Térésa), ce qui permet d'apporter des îlots de fraîcheur et de favoriser la rencontre et la partage entre les citoyens.

Plantation d'arbustes derrière l'hôpital : des haies pour les oiseaux afin de valoriser la biodiversité (projets réguliers avec la LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux) et créer une limite visuelle naturelle pour les proches habitations.

Et parmi les autres réalisations, la plantation d'arbres Place des Kénins et au rond-point VR52.

Pour le bien être, la santé, la protection des sols et de l'eau, l'écologie et bien d'autres bienfaits, il est important pour nous de créer plus d'espaces verts, de munir la commune d'une réelle trame verte, de planter des arbres urbains dans nos quartiers et d'en prendre soin.

Entourée de bois et forêts, notre commune bénéficie déjà d'un environnement naturel et préservé. L'opération « arbre en ville » permet d'aller plus loin, d'introduire la nature dans les quartiers. Elle se poursuivra donc en 2025 avec le soutien financier de la communauté de commune.

LA POURSUITE DES ANIMATIONS, FETES et ACTIONS CULTURELLES

L'année 2024 a été marquée par les festivités organisés autour du sport en raison des jeux olympiques. Le label ville sportive 2024-2028 que la commune s'est vue décernée récompense la qualité des installations sportives, les projets menés et à venir, la promotion des activités physiques et une dynamique associative exemplaire.

D'autres actions, plus classiques néanmoins toutes aussi importantes pour les habitants, ont également marquées l'année comme la chasse à l'œuf, l'organisation depuis le mois d'avril d'un marché hebdomadaire place Marie et Mathias sur la Trémie de la VR52, la mise à l'honneur de la Suède dans le cadre de la semaine de l'Europe, les actions culturelles dont les pièces de théâtre réjouissent les spectateurs, et les actions de développement durable.

Nos animations et nos fêtes seront reconduites en 2025 : la fête de la musique, le 14 juillet, la chasse à l'œuf, les Z'heures d'été... sans oubliés les fêtes de Noël et son parcours des lanternes ainsi qu'un programme d'actions culturels de belle qualité. La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que la journée du patrimoine seront à l'instar des années précédentes renouvelées.

Les subventions communales accordées aux associations seront également reconduites en 2025, intégrant un important bonus festivité pour les associations qui s'engagent dans le programme festif de la commune.

MISE EN PLACE DE L'AIDE AUX DEVOIRS et DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES POUR LES ECOLIERS DE LA COMMUNE

Dans le cadre de notre politique concernant les parcours culturels mis en place en 2024 pour les écoliers de la commune, trois grands axes : les langues, les apprentissages culturels et la citoyenneté ont été retenus. Au titre de l'axe « citoyen », une formation « savoir rouler à vélo » a été dispensée à des jeunes de 9 à 11 ans par un intervenant qualifié recruté par la communauté de communes qui détient la compétence mobilité.

Pour 2025, les projets concernant l'Education et la Jeunesse se précisent. La commune s'attache à améliorer l'offre de service en matière d'éducation. Pour cela, elle se mobilise autour de deux pans afin de développer les performances académiques de nos élèves et faire découvrir leur talent aux enfants citoyens.

A l'instar de la mise en place des parcours culturels, une grande nouveauté verra jour en 2025 avec la mise en place de l'aide aux devoirs qui répondra aux attentes des parents afin d'aider les élèves scolarisés dans notre commune, du CP au CM2, des écoles élémentaires Félix Midy et La Rousse, à faire leur devoir avec des intervenants tels que des professeurs des écoles ou des personnels venant de l'Education Nationale, ou autres...

Le deuxième pan développera les actions dans le domaine de la culture des élèves depuis la grande section jusqu'au CM2 voir plus, en commençant cette année par la grande section de maternelle avec l'apprentissage de l'anglais, l'initiation à l'expression corporelle et l'éveil musical.

DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS NUMERIQUES DANS TOUTES LES CLASSES DES ECOLES ELEMENTAIRES

En 2025, la commune équippa les 19 classes des écoles élémentaires Félix Midy et la Rousse de nouveaux équipements numériques. Les TBI (tableau blanc interactif) installés il y a 5 ans présentent déjà un niveau d'obsolescence, les vidéoprojecteurs étant en fin de vie, seront remplacés par des ENI (écran numérique interactif). Ces écrans tactiles représentent une dépense évaluée à environ 90 000€ pour laquelle le département de la Moselle apportera un soutien financier.

LOTISSEMENT « LE CLOS DU RUCHER »

Plusieurs aménagements complémentaires viendront en 2025 finaliser le Clos du Rucher. Des plantations et un enrochement embelliront les espaces publics. La vidéo protection sécurisera le quartier. Un aménagement à l'arrière de la caserne des pompiers est actuellement à l'étude.

PROJET DU LOTISSEMENT « BORD DE FORET »

Un budget annexe a été créé en 2024 et la première étape a mobilisé la commune sur l'acquisition du foncier et l'évaluation du projet. Une étude hydraulique a été réalisée par la communauté de communes dans le cadre de GEMAPI au regard du problème hydraulique du bassin versant du ruisseau « La Marjotée ». La réalisation d'un bassin de rétention Rue de la Barge est à l'étude.

CONCLUSION

Nos budgets sont équilibrés. Notre rigueur à maîtriser la dépense publique, notre mobilisation pour être efficace, en faisant mieux avec moins nous permet d'avancer dans les projets. Parmi les choix à faire, il y a celui du bon niveau d'action : ne pas être dans l'austérité et ne pas couper dans les dépenses. Ce sont nos choix, pour notre commune, afin de maintenir et développer le meilleur niveau de service public, et le meilleur service rendu à nos habitants.

